

Ulysse Chevalier

Une « icône » qu'on abat !



P.30 : Les brûlures
et les halos du Suaire

SOMMAIRE

éditorial

Pierre Mérat

• 3

analyse

EXAMEN DU DOSSIER PUBLIÉ PAR ULYSSE CHEVALIER

Note bibliographique sur le travail de M. Emmanuel Poulle

• VERSION FRANÇAISE

• 4

• VERSION ANGLAISE

• 10

• VERSION ITALIENNE

• 16

événement

LE CONGRÈS D'OVIEDO

• 22

réaction KTO

« SEIGNEUR, PROTÉGEZ-MOI DE MES AMIS... »

• 27

Pierre Mérat

RÉPONSE DE PIERRE DE RIEDMATTEN

• 28

Parution dans l'Homme Nouveau

analyse

LES BRÛLURE DU SUAIRE

• 30

Aldo Guerreschi et Michele Salcito

Courrier

NOS LECTEURS ÉCRIVENT

• 45

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION
Pierre Mérat

DIRECTEUR DE LA RÉDACTION
Pierre Mérat

CONCEPTION GRAPHIQUE
Loïc Porcher

REVUE
INTERNATIONALE
DU LINCEUL
DE TURIN

JUIN 2007
7,50 €
<http://perso.orange.fr/cielt/>

COMITÉ DE RÉDACTION
Alain Rostand
Raymond Souverain
Marcel Alonso
Olivier Pourrat

IMPRESSION
Imprimerie Téqui

ALERTE !

La situation financière de la revue, met son avenir en péril !

La RILT n'a d'autres ressources que ses abonnements et la recette de ceux-ci est bien inférieure à son prix de revient. Nous avons vécu jusqu'alors de la générosité de certains mécènes qui ne sont plus là aujourd'hui pour nous soutenir. Il faut donc clairement poser la question :

la RILT doit elle continuer d'être ?

Il me semble que nous avons encore bien des choses à vous dire et le présent numéro en est la preuve. Nous avons également le projet de renouveler notre site Internet qui est vétuste. Les devis sont acceptés, les acomptes versés. Nous restons cependant fermement attachés à la revue imprimée que tous peuvent lire confortablement au coin du feu. Que chacun de nous s'interroge sur l'effort qu'il peut consentir. Je ne veux pas augmenter le prix de la cotisation mais je demande, solennellement, à ceux qui le peuvent, un don important. Quelques euros ne suffiront pas à assurer notre sécurité; il faut un complément immédiat de 5 000 euros et que, chaque année, les renouvellements d'abonnement s'accompagnent de dons substantiels afin que nous cessions de compter les pages et les illustrations pour rester dans le budget convenu avec notre imprimeur.

Ce numéro répond à la stupéfiante erreur de la chaîne KTO qui a offert une heure d'antenne à un des ennemis bien connu du Linceul. Nous avons apprécié la promptitude de votre réaction et en avons aussitôt informé la rédaction de KTO.

Merci de votre vigilance, de votre fidélité, et de l'effort financier que vous ferez pour permettre, à tous, de rester informés et au Linceul d'être défendu alors que « l'ENNEMI » continue de nous harceler là où nous pensions trouver des amis. ●

Pierre Mérat, Président du CIELT



Nous analysons ci-dessous un travail publié par l'un d'entre nous, M. Emmanuel Poule de l'Institut de France, dans la Revue d'Histoire de l'Église de France.

Examen du dossier publié par Ulysse Chevalier

ANALYSE RÉALISÉE PAR

Emmanuel Poule

de l'Institut de France

Retour sur les documents publiés par Ulysse Chevalier

Il est entendu depuis longtemps que, à la fin du XIV^e siècle, le pape d'Avignon Clément VII a pris une position claire et tranchée contre l'authenticité du Linceul de Turin : c'est en effet la conclusion qui s'imposait jusqu'ici à la lecture des documents publiés par le chanoine Ulysse Chevalier il y a un peu plus de cent ans.

Mais il apparaît aujourd'hui que les documents en question ont été falsifiés par le chanoine, et que la conclusion à en tirer est très différente. Dans un article que vient de publier la *Revue d'histoire de l'Église de France*¹, Emmanuel Poule a soumis à un nouvel examen le dossier publié par Ulysse Chevalier, et il démonte le mécanisme qui a transformé ce qui aurait dû être un travail érudit serein et strictement scientifique en une machine de guerre pour faire dire aux documents exhumés le contraire de ce qu'il disaient.

La démarche d'Ulysse Chevalier s'est faite en deux étapes. En 1900, il a d'abord publié, sous le titre *Étude critique sur*

1. E. Poule, « Le Linceul de Turin victime d'Ulysse Chevalier », dans *Revue d'histoire de l'Église de France*, t. 92, 2006, p. 344-358.

*l'origine de Saint Suaire du Lirey-Chambéry-Turin*², un premier lot de documents relatifs au Linceul de Turin, parmi lesquels figurait une plainte adressée au pape à propos du Linceul alors conservé et objet d'un pèlerinage à Lirey en Champagne (document qu'on désigne habituellement sous le titre de « mémoire de Pierre d'Arcis », l'évêque de Troyes dans le ressort duquel figurait la collégiale de Lirey), et quatre bulles de Clément VII consécutives à ce mémoire; ces cinq documents n'étaient connus du chanoine que par des

copies, les unes contemporaines des originaux présumés, les autres très postérieures. En 1903, Ulysse Chevalier est revenu sur le même sujet dans un nouvel article, *Autour des origines du Suaire de Lirey*³, en publiant encore un dossier de documents, dont quelques uns étaient nouveaux par rapport au dossier de 1900, mais en revenant, pour les autres, et notamment pour les quatre bulles, sur leur édition en 1900, retour justifié par le fait qu'on pouvait utiliser cette fois-ci des copies qui n'étaient pas connues quatre ans auparavant.

La première des quatre bulles était de portée générale (« ad futuram rei memoriam »), les autres étaient adressées à des destinataires spécifiés : la première à l'évêque de Troyes, la seconde à Geoffroy de Charny, fils du fondateur de la collégiale de Lirey, et la troisième aux officiaux de Langres, d'Autun et de Chalons, évêchés voisins de celui de Troyes; ces trois bulles reprenaient, chaque fois qu'il y avait lieu, les formulations de la première bulle, qui était donc la pièce décisive du dossier.

Lors de l'édition en 1900 de la première bulle, les copies disponibles faisaient état de deux versions; l'une, qui affirmait la fausseté du Linceul exposé à Lirey, n'était attestée que par →



FIG. 2. ASV. Reg. Aven. 261, C. 259 dans la moitié supérieure, fin de la bulle de portée générale dans la moitié inférieure, début de la bulle aux officiaux.

2. Dans le *Bulletin d'histoire et d'archéologie du diocèse de Valence*, t. 20, 1900, p. 113-167, repris dans la *Bibliothèque liturgique*, t. 5, 2^e livraison.

3. Dans les *Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon*, 3^e série, t. 7, 1903, p. 237-312, repris dans la *Bibliothèque liturgique*, t. 5, 4^e livraison.

→ une copie, tandis que l'autre version, plus nuancée, figurait sur les trois autres copies. Ulysse Chevalier avait retenu pour son édition la première version, soit parce que c'était elle qui était le mieux en cohérence avec le mémoire de Pierre d'Arcis, soit parce qu'elle répondait mieux que la seconde à ses propres convictions quant à l'attitude que devait, à son avis, avoir l'Église face à la crédulité des anciens temps. Les variantes textuelles de la version nuancée par rapport à la version éditée étaient, selon l'usage suivi pour l'édition scientifique des sources historiques, renvoyées en apparat critique, donc imprimées en tout petit corps, en bas de page, de telle sorte que le texte de cette deuxième version passait inaperçu ; et, de fait, personne ne semble avoir relevé que les variantes de l'apparat critique n'étaient pas de pure forme, mais produisaient un texte gravement différent du texte édité.

Le fait nouveau qui conduisait, en 1903, Ulysse Chevalier à republier les quatre bulles était la découverte, dans les registres de la chancellerie pontificale, de leur enregistrement. Or ces enregistrements, et notamment celui de la première bulle, celle de portée générale, témoignent d'une situation intéressante : la bulle a d'abord, en janvier 1390, été rédigée et enregistrée conformément à la version publiée en 1900, mais cet enregistrement a ensuite été corrigé à coup de ratures et d'adjonctions dans les marges ou dans les interlignes, de sorte que le résultat de toutes ces corrections produit le texte de ce qui était la deuxième version de l'édition de 1900, celle qui avait été renvoyée en apparat critique ; et la date elle-même de l'enregistrement a été modifiée : il a été reporté en juin de la même année. Les mêmes modifications affectaient évidemment, chaque fois que nécessaire, les trois autres bulles.

Les ratures et adjonctions se ramènent, quant au fond, à deux corrections majeures ; la première consiste en la suppression d'une partie des interdictions formulées dans la première version : il n'est plus question d'empêcher le clergé de revêtir ses habits sacerdotaux lors des ostensions, seule subsiste la limitation des débauches de lumière auxquelles donnaient lieu les ostensions. La deuxième correction porte sur la question même de l'authenticité du Linceul : alors que la première version enjoignait au clergé d'affirmer péremptoirement que la relique conservée à Lirey était un faux, la seconde

se contentait de demander que, lors des solennités dont les ostensions étaient l'occasion, on précise que ces solennités étaient dues, non au linceul lui-même, mais à la présence de l'image du Christ; la correction était faite en déplaçant la portée du non (*figura predicta non est verum sudarium est devenu figuram predictam non ostendunt ut verum sudarium*), en supprimant la désignation quasiment injurieuse du Linceul en *pictura seu tabula*, et en jouant sur la neutralité du sens de *figura seu representatio*, qui ne préjuge pas de la nature de la « figure » en question, d'abord tenue pour peinte, puis dont la présence sur le Linceul est simplement relevée. En somme, le pape se bornait à recommander d'opérer avec prudence lors des ostensions de la relique.

On trouvera ci-dessous, pour comparaison, le passage concerné par les corrections dans les deux versions: la première version, qu'Ulysse Chevalier a voulu faire passer pour la bonne, et la deuxième version, qui aurait dû être la seule version à retenir et qu'il a, comme on va le voir, sciemment rendue non-identifiable.

Première version: «... Nous voulons que, chaque fois qu'il y aura ostension, le clergé qui procède à l'ostension et celui qui y assiste ne revêtent pour la circonstance, tant que durera l'ostension, ni chapes, ni surplis, ni aubes, ni capes ou tout autre vêtement religieux ou parement, et qu'on ne fasse aucune des solennités qu'on a l'habitude de faire lors des ostensions de reliques; qu'en outre on n'allume à cet effet ni torches, ni cierges, ni chandelles, et qu'on apporte aucune sorte de luminaire; et que celui qui fera l'ostension prévienne le peuple et dise publiquement à haute et intelligible voix, au moment de la plus forte affluence, toute fraude cessant, que cette figure ou représentation n'est pas le vrai linceul du Christ, mais une peinture ou un tableau en forme de figure ou de représentation du Linceul qu'on dit avoir été celui du Christ... »

Deuxième et définitive version: «... Nous voulons que, chaque fois qu'il y aura ostension, le clergé qui procède à l'ostension et celui qui y assiste ne fassent aucune des solennités qu'on a l'habitude de faire lors des ostensions de reliques, et qu'on n'allume, sous prétexte de solennité, ni torches, ni →

→ cierges, ni chandelles, qu'on n'apporte aucune sorte de lumineuse; que celui qui fera l'ostension, chaque fois du moins qu'on y fera un sermon, prévienne le peuple, au moment de la plus forte affluence, et dise publiquement, à haute et intelligible voix, toute fraude cessant, qu'on ne montre pas la figure ou représentation comme étant le vrai linceul du Christ, mais en tant que figure ou représentation du linceul qu'on dit avoir été celui du Christ... ». Cette dernière phrase pouvant aussi être traduite, compte tenu de l'emploi balancé de *ut face a tanquam* et de la double fonction, subjective et objective, du génitif *dicti sudarii*, « qu'on ne montre pas ladite figure ou représentation parce qu'elle est le vrai linceul du Christ mais à cause de la figure ou représentation que porte ce linceul qu'on dit avoir été celui du Christ ».

La conclusion s'impose donc : la chancellerie pontificale avait dans un premier temps envisagé de faire sienne la position qu'avait exprimée Pierre d'Arcis dans son mémoire, qui, rappelons-le, n'est connu que par une copie, et elle avait affirmé la fausseté du Linceul et interdit que les ostensions soient faites dans la solennité; puis, enquête faite, elle avait sensiblement nuancé ses instructions. On notera d'ailleurs que, dans la partie de la bulle de portée générale qui n'a pas fait l'objet de corrections, donc dès sa première version, le pape rappelait qu'il avait imposé à l'évêque (c'était l'objet de celle des quatre bulles qui était spécifiquement adressée), sur la question des ostensions publiques du Linceul qui avaient lieu à Lirey, un *perpetuum silentium*, ce qui ressemble fort à une invite à se tenir tranquille.

Confirmant au reste ce changement de point de vue sur le Linceul, le pape, dans le même temps où il faisait corriger la bulle de portée générale, produisait, au début de juin 1390, une autre bulle pour encourager les pèlerinages à Lirey, bulle qui ne formulait aucune réserve d'aucune sorte ni sur la relique ni sur ses ostensions : c'est le document L du dossier de 1903, qu'Ulysse Chevalier ne connaissait pas en 1900 et qu'il découvrait quatre ans plus tard par son enregistrement dans les registres d'Avignon.

Le dossier de 1903, contenant la nouvelle version des bulles éditées quatre ans plus tôt ainsi que ce nouveau document L, pouvait donc se présenter comme une réhabilitation du

Linceul que le dossier de 1900 avait plutôt malmené ; ce ne fut malheureusement pas le cas du fait de la conduite inqualifiable de son éditeur. Désavoué en quelque sorte par les versions des bulles retrouvées dans les registres avignonnais, revêtues de plus d'authenticité que les copies dépourvues de tout signe de validité qu'il avait utilisées en 1900, Ulysse Chevalier aurait dû, en toute honnêteté, reconnaître qu'il avait fait alors le mauvais choix, et il aurait dû publier, dans *Autour des origines*, la version qu'il avait primitivement rejetée. Il n'en fut rien : non seulement il a repris en 1903, rigoureusement inchangée, la version fautive qu'il avait déjà publiée, mais, en continuant de reléguer la bonne dans un appareil critique anodin, il s'est bien gardé d'y signaler que la différence entre les deux versions reposait sur une série de ratures et de corrections ; alors que la première version n'était désormais plus, comme en 1900, une option que d'aucuns auraient pu continuer de juger défendable, il péchait par omission, et par omission grave, en s'abstenant de mentionner qu'elle avait été formellement récusée par les bureaux du pape, sinon par le pape lui-même. L'érudit unanimement respecté qu'était jusqu'à présent Ulysse Chevalier nous apparaît désormais comme un véritable escroc ! Et un escroc d'autant moins convaincant que son obstination à maintenir, en 1903, la première version de la bulle de janvier 1390 alors qu'il la faisait suivre du texte de la bulle de juin de la même année qui la contredisait aboutissait à un dossier dont l'incohérence aurait dû le disqualifier définitivement.

La conclusion à tirer de l'étude d'Emmanuel Poulle est donc que, en 1390, Clément VII n'a nullement repris à son compte les affirmations assénées sans preuve par Pierre d'Arcis, à savoir que le Linceul alors conservé à Lirey était un vulgaire faux, une peinture faite par un individu qui avait été identifié et qui avait reconnu son œuvre ; conformément, d'ailleurs, à l'attitude constante de l'Église en matière de reliques, le pape s'est contenté de demander de procéder aux ostensions avec un peu de prudence, rappelant que la vénération ne s'adresse pas à la relique en tant que telle mais à ce qu'elle représente, et il n'a pas hésité à encourager les fidèles (c'est le document L) à continuer de venir honorer le Linceul du Christ. ●

Analyse

BIBLIOGRAPHIQUE NOTE

Below, we analyse a work published by one of us, Mr Emmanuel Poule of the French Institute in the magazine « Revue d'Histoire de l'Eglise de France ».

Examination of the file published by Ulysse Chevalier

ANALYSE RÉALISÉE PAR

Emmanuel Poule

de l'Institut de France

Return on the documents published by Ulysse Chevalier

It is agreed for a long time, at the end of the XIVth century, the Pope of Avignon, Clément VII, took a position clear and cut against the authenticity of the Shroud of Turini; it is indeed the obvious conclusion until now, upon the reading of the documents published by the canon Ulysse Chevalier a little more than a hundred years ago.

1. E. Poule, "Le Linceul de Turin victime d'Ulysse Chevalier", in "Revue d'histoire de l'Église de France", t.92 2006 p. 344-358.

But it seems today that the documents in question were falsified by the canon, and that the conclusion to be drawn is very different. In an article just published by the magazine « Revue d'Histoire de l'Église de France¹ », Emmanuel Poule submitted a new examination of the file published by Ulysse Chevalier, and he dismantles the mechanism which transformed what should have been a serene and strictly scientific erudite work in a machine of war to make the dug up documents say the opposite of what it said.

Ulysse Chevalier's initiative was made in two stages. In 1900, he first published « Etude critique sur l'origine du Saint Suaire de Lirey-Chambéry-Turin² », a first batch of documents relative to the shroud of Turin, among which appeared a complaint sent to the Pope about the shroud, then preserved and the object of a pilgrimage to Lirey in Champagne (document that we usually indicate under the title of « Memory of Pierre d'Arcis »; the collegiate church of Lirey was under the competence of the bishop of Troyes), and four bulls of Clement VII consecutive to this report. These five documents were known by the canon in copies only, some contemporaries of the presumed originals, the others much later.

In 1903, Ulysse Chevalier returned on the same subject in a new article, « Autour des origines du Suaire de Lirey³ », by publishing another file of documents, of which some were new as to the file of 1900, but for the others by returning on their edition of 1900, in particular the four bulls, justified return by the fact that we could use this time copies which were not known four years previously.

The first of the four bulls was of general reach (« ad futuram rei memoriam »), the others were sent to specified persons: the first one to the bishop of Troyes, the second to Geoffroy of Charny, son of the founder of the collegiate church of Lirey, and the third to the officials of Langres, Autun and Chalons, bishoprics near by Troyes; these three bulls repeated, every time it occurred, the formulations of the first bull, which was the decisive detail of the file.

During the publishing of the first bull in 1900, the available copies stated two versions; one who asserted the hypocrisy of the shroud exposed at Lirey, which was attested by only one copy, whereas the other version, more qualified, appeared on the three other copies. Ulysse Chevalier had retained for his edition the first version, either because it was in better coherence with Pierre d'Arcis' report, or because it answered better than the second on his own convictions about the attitude of the Church in front of the gullibility of ancient times. The textual variants of the qualified version with regards to the edited version were, according to practice followed for scientific edition of the historic sources, sent back in critical appa- →

2. In the "Bulletin d'histoire et d'archéologie du diocèse de Valence", t.20 1900 p.113-167 reprinted in the Bibliothèque liturgique t.5, 2nd fasc.

3. In the *Memories of the Academy of Sciences, Great Literature and Arts of Lyon*, 3rd series t.7 1903 p.237-312 resumed in the *liturgical Library*.

BIBLIOGRAPHIQUE NOTE

- ratus, thus printed in small characters, at the bottom of the page, so that the text of this second version passed unnoticed; and actually, nobody seems to have noticed that the variants of the critical apparatus were not of pure shape, but produced a text solemnly different from the published text.

The new fact which led Ulysse Chevalier to republish the four bulls, in 1903, was the discovery of their recording in the registers of the Papal Chancellery. Now, these recordings, and in particular the first bull of the general reach, testifies an interesting situation: at first, in January 1390 the bull was drafted and registered according to the published version of 1900, but this recording was then corrected using deletions and additions in the margins or in between the lines so that the result of all these corrections produced the text which was the second version of the 1900 edition, the one that was sent back in critical apparatus, and the date itself of the recording was modified: it was deferred to June of that same year. The same modifications obviously affected the three other bulls, whenever necessary.

The deletions and additions basically came down to two major corrections; the first one consists of the abolition of part of the bans formulated in the first version: no further mention of preventing the clergy from dressing in his priestly clothes during ostensions., only remains the limitation of the profusion of lights to which ostensions gave place. The second correction concerns the very question on the authenticity of the shroud: while the first version ordered the clergy to assert peremptorily that the relic preserved at Lirey was a forgery, the second was content in asking that, during the solemnities of the ostension, it was specified that these solemnities were due, not to the shroud itself, but to the presence of the image of Christ. The correction was made by moving the « non » significance (« *figura predicta non est verum sudarium* » became « *figuram predictam non ostendunt ut verum sudarium* »), by getting rid of the almost offensive name of the shroud « *pictura seu tabula* » and by playing on the sense of neutrality of « *figura seu representatio* », which does not foresee the nature of the « figure » in question, first appeared as painted, then for which the presence on the shroud is simply noted.

As a matter of fact, the Pope contented himself to recommend to proceed with caution during ostensions of the relic.

It shall be found below, for comparison, the passage concerned by the corrections in both versions: the first version, that Ulysse Chevalier wanted to pass as the right version, and the second which should have been the only version to be held but which he deliberately made unrecognisable.

First version: « We want, every time there is ostension, the clergy who proceeds ostensions and the one who attends it dresses for the occasion and as long as it lasts no straps, no surplis, no blades, no capes or cloaks or any other religious garment, and no solemnities of any kind be made that are usually done during the ostensions of relics. Furthermore, no light neither torch, wax candle or lamp be brought of any kind. The one who makes the ostensions warns the people and says publicly, loudly and clearly, when the influx is strongest, all fraud ceasing, that this « figure » or representation is not the real shroud of Christ, but a painting or picture of the figure or a representation of the shroud that is said having been Christ's. »

Second and definite version: « Every time there is ostension, we would like the clergy who proceeds ostensions and the one who attends it makes no solemnities whatsoever that we usually do during ostensions of relics, and that, on the pretext of solemnities, no light neither torch, wax candle nor lamp, be brought and that the one who makes ostensions, every time there is a sermon, at least, warns the people and says publicly, loudly and clearly, when the influx is strongest, all fraud ceasing, that we don't show the figure or representation as being the true Shroud of Christ, but as figure or representation of the shroud which is said to be Christ's. » This last sentence can also be translated, considering the use of « ut » in front of « tanquam » and of the double function, subjective and objective of the genitive « dicti sudarii » that « we don't show the figure or representation because it is the true Shroud of Christ but because of the figure or representation which it carries that is said to have been that of Christ's. » →

→ Thus the conclusion is vital: the Papal Chancellery had at first intended to make his the position which Pierre d'Arcis had expressed in his report, which, remember, is only known by a copy and it had asserted the falseness of the shroud and forbidden ostensions be made in solemnity; then, investigation made, it had appreciably qualified his instructions. Moreover, we will note that in the part of the bull of general reach which was not the object of corrections, therefore from its first version, the Pope reminded that he had imposed on the bishop (it was the object of that of the four bulls which was specifically sent to him), about the question of the public ostensions of the shroud which took place at Lirey, a *perpetuum silentium*, which looks like an invitation to be quiet.

What's more, confirming this change of point of view on the shroud, the Pope, at the same time as he was having the bull of general reach corrected in early June 1390, another bull was being written to encourage the pilgrimages to Lirey, bull which formulated no reserve of any kind either on the relic or on its ostensions: it is the « L » document of the file of 1903, that Ulysse Chevalier had not heard of in 1900 and that he discovered four years later when recording in the Registers of Avignon.

The 1903 file, containing the new version of the published bulls four years earlier as well as this new « L » document, could thus appear as a rehabilitation of the shroud which the 1900 file had rather manhandled; unfortunately it was not the case because of the unspeakable behaviour of its publisher. Denied, in a sense, by the versions of the bulls found in the Avignonnais Registers, dressed in more authenticity than the copies devoid of any sign of validity which he had used in 1900, Ulysse Chevalier should have, in all honesty, recognised that he had then made the bad choice and he should have published in « Autour des origines », the version that he had primitively rejected. Not only did he not do so but he repeated in 1903, strictly unchanged, the already published false version, but, by continuing to relegate the right one in a harmless critical apparatus, he was careful not to indicate that the difference between the two versions was based on a series of deletions and corrections; whilst the first version was henceforth no longer, as in 1900, an option which

no one would have been able to continue to consider defensible, he sinned by omission, and by grave omission, by abstaining from mentioning that it had formally been rejected by the offices of the Pope, otherwise by the Pope himself. The scholar Ulysse Chevalier who was unanimously respected until now, henceforth appears to us as a real crook! And a crook all the less convincing that, in 1903, his stubbornness to maintain the first version of the bull of January 1390, while he had it followed by the text of the June bull the same year, which contradicted it, ending up as a file of incoherence which should have disqualified him definitively.

The conclusion of the study of Emmanuel Poulle, is that, in 1390, Clement VII took by no means the responsibility of the assertions hurled without proof by Pierre d'Arcis, to say the shroud, then kept at Lirey, was false, a painting made by an individual who had been identified and who had recognised his work ; correspondingly, moreover, by the constant attitude of the Church in relics, the Pope contented by asking to proceed to ostensions with a little caution, reminding that the worship does not address the relic as such but the fact that it represents, and he did not hesitate to encourage the believes (the « L » file) to continue to come to honour the shroud of Christ. ●

Analizziamo qui di seguito l'articolo di uno di noi, il Signor Emmanuel Poulle, dell'Institut de France, pubblicato nella "Revue d'Histoire de l'Eglise de France"

Analizza della publicatione per Ulysse Chevalier

ANALYSE RÉALISÉE PAR

Emmanuel Poulle
de l'Institut de France

Si sa da tempo che alla fine del XIV° secolo il papa avignonese Clemente VII prese una posizione chiara e definitiva contro l'autenticità della Sindone di Torino. Tale decisione fu in effetti la conclusione che fino ad oggi, si era imposta nel leggere i documenti pubblicati da canonico Ulysse Chevalier poco più di cent'anni fa.

Ma oggi si ritiene che i documenti in questione sono stati manipolati dal canonico e che la conclusione da trarne debba essere molto diversa. In un articolo recentemente pubblicato nella *Revue d'Histoire de l'Église de France*¹ Emmanuel Poulle ha sottoposto ad un'ulteriore analisi il saggio pubblicato da Ulysse Chevalier al fine di rilevare il procedimento che ha trasformato ciò che avrebbe dovuto essere uno studio imparziale e strettamente scientifico in uno strumento polemico per far dire ai documenti ritrovati il contrario di ciò che in realtà affermavano.

1. E. Poulle, "Le Linceul de Turin victime d'Ulysse Chevalier", in *Revue d'histoire de l'Église de France*, t. 92, 2006, pagg. 344-358.

Il lavoro di Ulysse Chevalier si articola in due saggi. Dapprima, precisamente nel 1900, egli ha pubblicato in un saggio dal titolo *Étude critique sur l'origine du Saint Suaire de Lirey-*

*Chambéry-Turin*², un primo insieme di documenti relativi alla Sindone di Torino, e cioè una denuncia indirizzata al papa a proposito della Sindone meta di pellegrinaggio à Lirey nello Champagne (documento di solito designato col titolo di 'Memoria di Pierre d'Arcis', il vescovo di Troyes la cui diocesi comprendeva la collegiata di Lirey) e quattro bolle di Clemente VII ad essa relative. Il canonico conosceva questi cinque documenti solo attraverso copie, alcune contemporanee ai presunti originali, le altre molto più recenti.

Nel 1903, Chevalier ritorna sull'argomento con un nuovo saggio, *Autour des origines du Suaire de Lirey*³ pubblicando in parte documenti inediti rispetto al saggio del 1900, ma riproponendone per gli altri, in particolare per le quattro bolle, la redazione del 1900, affermando di utilizzare copie ignote quattro anni prima.

La prima era delle quattro bolle di carattere generale ("ad futuram rei memoriam"), le altre erano indirizzate a precisi destinatari: una al vescovo di Troyes, una a Geffroy de Charny, figlio del fondatore della Collegiata di Lirey e l'ultima rispettivamente agli ufficiali di Langres, d'Autun e Chalons, vescovati vicini a quello di Troyes. Queste ultime tre bolle citavano, là ove ve n'era bisogno, i passaggi della prima bolla, da considerarsi quindi la fonte principe del saggio.

Nell'edizione 1900 della prima bolla, le copie venivano presentate in due versioni: la prima, che affermava la falsità della Sindone esposta a Lirey, era documentata solo da una copia, mentre la seconda versione – più vaga – era documentata dalla rimanenti tre copie. Ulysse Chevalier nella sua pubblicazione cita la prima versione, sia perché era quella più coerente con le memorie di Pierre d'Arcis, sia perché essa rispondeva meglio alle sue convinzioni circa la posizione che la Chiesa avrebbe dovuto tenere di fronte all'ingenuità del passato. Le varianti testuali della versione più vaga rispetto erano, secondo l'uso per le edizioni scientifiche delle fonti storiche, rinviate all'apparato critico, dunque stampate a pie pagina a piccoli caratteri, in modo da farle passare pressoché inosservate. E infatti, sembra che nessuno abbia rilevato che le varianti presentate nell'apparato critico non erano di pura forma, ma restituivano un testo profondamente diverso da quello pubblicato nel saggio. →

2. In *Bulletin d'histoire et d'archéologie du diocèse de Valence*, t. 20, 1900, pagg. 113-167, ripreso in *Bibliothèque liturgique*, t. 5, II edizione

3. In *Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon*, 3° serie, t. 7, 1903, pagg. 237-312, ripreso in *Bibliothèque liturgique*, t. 5, IV edizione

BIBLIOGRAPHIQUE NOTE

→ Il fatto nuovo che ha condotto nel 1903 Ulysse Chevalier a ripubblicare le quattro bolle fu la scoperta nei registri della cancelleria pontificale della loro registrazione. Ora, questa registrazione, e in particolare quella della prima bolla di carattere generale, testimonia una situazione interessante: prima di tutto la bolla del 1390 è stata redatta e registrata conformemente alla versione pubblicata nel 1900, ma questa registrazione è stata in seguito corretta con raschiature e aggiunte a margine o nelle interlinee, in modo che il risultato di tutte queste correzioni ha reso il testo della seconda versione dell'edizione 1900, quella che era stata rimandata all'apparato critico. La stessa data della registrazione era stata modificata e riportata nel giugno dello stesso anno. Lo stesso tipo di modifiche fu apportato nelle altre tre bolle ogni volta che fosse stato ritenuto necessario.

Le raschiature e le aggiunte, rinviavano per quanto riguarda il contenuto, a due correzioni. più importanti. La prima consisteva nella soppressione d'una parte delle proibizioni formulate nella prima versione: non era più il caso di proibire al clero di indossare certi abiti sacerdotali durante l'ostensione, ma veniva confermata solo la limitazione all'eccessivo uso delle candele durante all'ostensione stessa. La seconda correzione riguardava addirittura l'autenticità della Sindone: mentre nella prima versione si ingiungeva al clero di affermare in modo perentorio che la reliquia conservata a Lirey era un falso, nella seconda versione ci si accontentava di precisare che le celebrazioni – di cui l'ostensione erano occasione – erano dovute non alla Sindone, ma alla presenza dell'immagine di Cristo. La correzione fu fatta spostando la posizione del non (*figura predicta non est verum sudarium* è diventata *figuram predictam non ostendunt ut verum sudarium*) sopprimendo la designazione quasi ingiuriosa della Sindone in *pictura seu tabula*, e giocando sulla neutralità del senso di *figura seu representatio*, che non pregiudica la natura della "figura" in questione, d'altronde ritenuta dipinta, la cui presenza era semplicemente rilevata dalla Sindone. Concludendo: il papa se limitava a raccomandare d'operare con prudenza al momento dell'ostensione della reliquia

Presentiamo qui sotto le due versioni per permettere di confrontare il passaggio oggetto di correzioni: la prima ver-

sione, che Ulysse Chevalier ha voluto far passare per buona, e la seconda versione, che avrebbe dovuto essere la sola versione da ritenere e che egli ha, come si vedrà, resa volutamente non identificabile

Prima versione: "... Noi vogliamo che, ogni volta che vi sarà ostensione, il clero che procede all'ostensione e quello che vi assiste non vestano per la circostanza, finché durerà l'ostensione, né piviali, né cotte, né camici, né cappe o altri abiti religiosi o paramenti, e che non si faccia nessuna delle solennità che si ha l'abitudine di fare al momento dell'ostensione di reliquie; che inoltre non si accendano a questo scopo né torce, né ceri, né candele, e che non si apporti nessun tipo di illuminazione; e che colui che farà l'ostensione prevenga il popolo e dica pubblicamente a voce alta e intelligibile, al momento di più forte affluenza, cessando tutta la frode, che questa figura o rappresentazione non è il vero sudario di Cristo, ma una pittura o quadro in forma di figura o di rappresentazione del Sudario che si dice sia stato quello di Cristo..."

Seconda e definitiva versione: "... Noi vogliamo che, ogni volta che vi sarà ostensione, il clero che procede all'ostensione e quello che vi assiste non vestano per la circostanza, finché durerà l'ostensione, né piviali, né cotte, né camici, né cappe o altri abiti religiosi o paramenti, e che non si faccia nessuna delle solennità che si ha l'abitudine di fare al momento dell'ostensione di reliquie; che inoltre non si accendano a questo scopo né torce, né ceri, né candele, e che non si apporti nessun tipo di illuminazione; e che colui che farà l'ostensione, per lo meno quando si farà il sermone, prevenga il popolo, al momento di più forte affluenza, e dica pubblicamente, ad alta e intelligibile voce, cessando tutta la frode, che non si mostra la suddetta figura o rappresentazione in quanto vero sudario di Cristo, ma in quanto figura o rappresentazione del sudario che si dice sia stato quello di Cristo..."; quest'ultima frase potendo essere anche tradotta, tenendo conto dell'uso, spostato de ut rispetto a tanquam e della doppia funzione soggettiva e oggettiva del genitivo dicti sudarii "che non si mostra la suddetta figura o rappresentazione perché essa è il vero sudario di Cristo ma a causa della figura o rappresentazione che porta questo sudario che si dice essere stato quello di Cristo". →

→ A questo punto si impone la conclusione seguente: la cancelleria pontificale aveva in un primo tempo considerato di fare propria la posizione espressa da Pierre d'Arcis nel suo memoriale – conosciuto, ricordiamolo, solo grazie a una copia – affermava la falsità della Sindone e vietava l'ostensione durante le solennità. In seguito, fatta l'inchiesta, la cancelleria aveva sensibilmente attenuato le sue istruzioni. D'altronde si noterà che nella prima parte della bolla di carattere generale non fatta oggetto di correzione – quindi nella sua prima versione – il papa ricordava di aver imposto al vescovo (era l'oggetto, di quelle quattro bolle con destinatario) per quanto riguardava le ostensioni pubbliche della Sindone a Lirey un *perpetuum silentium*,. ossia un vero e proprio invito a non sbilanciarsi.

Confermando del resto questo cambiamento di punto di vista sulla Sindone, il papa, nel momento stesso in cui faceva correggere la bolla di carattere generale, emetteva, all'inizio di giugno 1390, un'altra bolla per incoraggiare i pellegrinaggi a Lirey, bolla che non formulava alcuna riserva né sulla reliquia né sull'ostensione. E il documento L del dossier del 1903, che Ulysse Chevalier non conosceva nel 1900 e che avrebbe scoperto quattro anni più tardi nei registri di Avignone.

Il saggio del 1903 contenente la nuova versione delle bolle pubblicate quattro anni prima come pure il nuovo documento L potevano dunque essere presentato per riabilitare la Sindone che il saggio del 1900 aveva piuttosto messo in discussione. Purtroppo non fu il caso per la condotta inqualificabile dell'autore del saggio stesso. Smentito per così dire, dalla versione delle bolle ritrovate nei registri avignonesi, certo più ufficiali che le copie prive di ogni segno di ufficialità utilizzate nel 1900, Ulysse Chevalier avrebbe dovuto, in tutta onestà, riconoscere di aver fatto precedentemente una scelta errata, e avrebbe dovuto pubblicare, nel *Autour des origines*, la versione precedentemente rigettata. Non fu così: non solamente ha ripreso nel 1903, senza cambiare una virgola, la versione errata che aveva già pubblicato, ma ha perseverato nel relegare quella corretta in un apparato critico anodino guardandosi bene dal segnalare che la differenza fra le due versioni riguardava una serie di raschiature e correzioni. Proprio quando la prima versione

non era ormai più – come nel 1900 – un'opzione che nessuno avrebbe potuto continuare a considerare difendibile, lui. peccava di omissione, e per di più di omissione grave, nell'astenersi dal menzionare che essa era stata formalmente ricusata dalla cancelleria del papa, se non addirittura dal papa stesso. L'erudito unanimemente considerato ci appare oggi come un vero mistificatore. Un mistificatore ancora meno convincente per la sua ostinazione di mantenere, nel 1903, la prima versione della bolla del gennaio 1390 proprio quando presentava il testo del giugno dello stesso anno che la contraddiceva pubblicando così un saggio la cui incoerenza avrebbe dovuto squalificarlo definitivamente.

La conclusione dello studio di E. Poulle è quindi che, nel 1390, Clemente VII non ha per niente ripreso quanto affermato da Pierre d'Arcis, cioè che il sudario conservato a Lirey era un volgare falso, un dipinto fatto da un individuo che era stato identificato e che aveva riconosciuto l'opera. D'altronde, in conformità con la tradizione della Chiesa in materia di reliquie, il papa si era limitato a domandare di procedere alle ostensioni con un po' di prudenza, ricordando che la venerazione non si deve alla reliquie in quanto tale ma a ciò che rappresenta, e non aveva esitato ad incoraggiare i fedeli (vedi il documento 'L'.) nel continuare ad onorare la Sindone del Cristo. ●

Évènement CONGRÈS

César Barta Gil, du Conseil Scientifique du CIELT, nous fait un rapport concis du II^e Congrès International sur le Saint Suaire d'Oviédo.

Les lecteurs de la *RILT* connaissent suffisamment l'importance du Suaire d'Oviédo pour comprendre que sa place, dans notre revue, est parfaitement justifiée.

II^e Congrès International sur le Saint Suaire d'Oviédo Reliquaire de la Chrétienté

13 au 15 avril 2007

RAPPORT RÉALISÉ PAR
César Barta Gil

Une trentaine d'experts venus d'Espagne, d'Italie et des États-Unis se sont réunis dans le nord de l'Espagne, du 13 au 15 avril, pour le Second Congrès International sur le Saint Suaire d'Oviédo pour présenter le résultat des recherches des treize dernières années (le premier congrès s'est tenu en 1994.)

L'inauguration a été présidée par son Excellence Monseigneur Don Carlos Osoro, Archevêque d'Oviédo et par Madame la Conseillère du Maire de la ville pour les Affaires Culturelles.

Dans la première intervention, D. Jorge Manuel Rodriguez Almenar, Président du Centre Espagnol de Sindonologie (CES), a fait un rappel de ce qui s'est passé entre les deux Congrès sur « Le Suaire d'Oviédo de 1994 à 2007 ». Il a défini l'équipe de travail comme un groupe de personnes qui désire savoir la vérité sur le Suaire et plus encore sur d'éventuelles reliques de Jésus.

La responsabilité du premier exposé est revenu à Alfonso Muñoz-Cobo Bengoa, (du CES et du Centre diocésain de Sindonologie, Guilio Ricci de

Rome), Docteur ès Sciences Biologiques, véritable précurseur des études qui ont été conduites par la suite.

Les professeurs italiens, Bruno Barberis et Piero Savarino, du Centre International de Turin (CIS) ont détaillé « Les nouvelles conditions de conservation du Linceul de Turin » qui servent de modèle pour la conservation du Suaire d'Oviedo, sujet traité par Maria Secorro Mantilla de los Reyes y Rojas (CES) restauratrice de tissus anciens.

Dans cette intervention il a été déconseillé d'exposer le Suaire car cela rendrait pire sa conservation. Actuellement le Suaire est exposé trois jours par an. Les dispositions proposées consistent en une vitrine hermétique avec de l'azote; des capteurs garantissent une température de 20 degrés et une humidité relative de 55 %. L'illumination est réalisée par fibre optique (débranchée lorsqu'il n'y en a pas), durant les présentations sur une surface de polycarbonate inclinée à 30° degrés. Avant, naturellement, il sera nécessaire de le dégarnir du petit rideau de velours rouge qui le couvre car il transmet la poussière au tissu, et de le coudre aux coins sur une nouvelle toile qui soit neutre.

Cette proposition a été faite devant l'Archevêque, Monseigneur Carlos Osoro, l'évêque auxiliaire, Raul Berzosa, le Doyen Angel Pandavenes et une bonne partie des représentants de l'archevêché d'Oviedo. C'est cette institution qui prendra la décision sur la forme à adopter pour la conservation.

Felipe Montero Ortego (CES), Membre de la Société Espagnole de Microbiologie, a fait une première description chimique et microscopique du linge, de ses différentes taches principales, des caractéristiques de la toile avec ses multiples originalités, avec l'assurance de celui qui a passé des heures et des heures devant son microscope pour l'analyser. Il a ainsi découvert la présence d'aloès et de styrax qui est une espèce de myrrhe commercialisée en Israël au temps du Christ.

Ensuite vinrent « les douches froides ». Maria José Iriarte Chiapusso, archéologue, donna une image de sérieux et de grande capacité scientifique en disant qu'il n'a été identifié aucun pollen qui n'était pas de la Péninsule Ibérique, cependant que seuls avaient été étudiés deux morceaux d'échantillons extraits de la toile.

Pas plus encourageant l'exposé de César Barta Gil (CES et CIELT), physicien, sur la datation au carbone 14 qui donne à la toile une date entre les années 660 et 890. Si ces dates étaient correctes, la relique ne pourrait être attribuée à Jésus-Christ et toutes les investigations perdraient tout intérêt. Cependant, César Barta Gil a présenté une étude statistique qui situe en général autour de 20 % le taux de cas dans lesquels le Carbone 14 donne des résultats incompatibles avec le reste des données archéologiques. Dans le cas du Suaire, comme dans celui des reliques en général, les conditions de conservation augmentent la probabilité d'erreur. Les traces d'un nœud ancien, →

Évènement CONGRÈS

→ dans la toile du Suaire d'Oviedo, l'identifie à celui que lui attribuait au V^e siècle, Nonnos de Panopolis.

Une des conférences les plus attendues était celle de « L'ADN du Suaire d'Oviedo » qui revenait à l'expert, de renommée mondiale, Antonio Alonso, de l'Institut National de Toxicologie et de Médecine Légale. Avec les échantillons disponibles il n'a été possible d'identifier ni hémoglobine humaine, ni ADN. Cependant, on a détecté un ADN mitochondrial humain, permettant de reconstruire la séquence complète de la région HV1 (16 024-16 365). La potentialité d'identification de la séquence reconstruite est de l'ordre d'un individu sur 8 000. La possibilité qu'il s'agisse d'un ADN de contamination ne peut être écartée pour le moment.

Cependant, relativement à l'ADN, le Docteur Enrique Monte Vázquez (CES) a présenté les possibilités d'identification de l'espèce de lin végétal qui l'associeraient en à une zone géographique.

Jaime Izquierdo Gomez (CES), physicien, a présenté une reconstitution virtuelle animée de l'utilisation du Suaire sur le visage du cadavre, qui a entraîné une reconstitution dans laquelle Guillermo Heras Moreno, Directeur d'une Equipe de Recherches du CES, (EDICES), a raconté la scène pendant laquelle, sur la tête d'un volontaire, on a placé une reproduction du linge. Il s'agit d'au moins deux mains sur la toile, l'une d'elles petite, presque féminine. Par le soin dans la pose de la toile sur le visage, par le soin de son

déplacement et par le soin de son enlèvement, n'aurait-on pas voulu passer sur toutes les souillures et ainsi tout aurait été brouillé.

La lecture, avec l'auditoire debout, de l'Évangile de saint Jean au chapitre 20, où il est question du Saint Suaire, a été particulièrement émouvante: « il vit les bandelettes posées là, et le suaire qui avait été sur sa tête... »

Texte lu d'abord en grec et en anglais par Mark Guscini et en espagnol par la mezzosoprano Sonia Riva qui eut la voix brisée par l'émotion à la fin de la lecture. Ce fut un moment exceptionnel d'entendre dans leur langue originelle les mots « sindon » et « othonia ».

Mark Guscini présenta ensuite « L'Histoire du Suaire d'Oviedo » reconstituant un itinéraire selon lequel le Suaire aurait quitté Jérusalem en 614, aurait fait escale à Alexandrie pour, en suite, passer par Carthagène (et non Carthage), et de là dans l'Espagne visigothique à Séville et Tolède jusqu'à ce que l'invasion musulmane provoque son déplacement dans les Asturies.

À un moment de son intervention une émotion intense fut ressentie par tous parce que, le même jour, les membres de EDICES étaient arrivés à la conclusion que le suaire se défaisait grâce à un nœud qui l'assujettissait à la tête. Mark Guscini venait de trouver un texte dans lequel on décrivait le Suaire avec un nœud à une des extrémités.

Le Chanoine du Chapitre d'Oviedo, D. Enrique Lopez Fernandez, réfuta,

dans une intervention controversée, quelques uns des arguments cités précédemment par Mark Guscini.

Dans une nouvelle intervention, César Barta, fut amené à exposer les trouvailles de l'Equipe de Recherches du CES réalisées grâce à une étude comparative des souillures du Suaire avec le Saint Linceul de Turin. Les deux tissus ont été utilisés pour un homme avec une barbe et des moustaches, avec les cheveux longs, aplatis et rassemblés en arrière en une « natte ». Le sang présente le même caractère post-mortem et vital dans les mêmes zones des deux tissus. De plus, les deux victimes ont supporté une torture reconnaissable, celle de la couronne d'épines.

La relique d'Oviedo présente, sur la partie de la nuque pour environ 75 %, des taches de sang conformes à l'image du Linceul et la traînée du front, en forme d'épsilon, est comme la limite physique de l'extension de la maculation frontale du Suaire. La supposée « natte » serait la conséquence de la mise en place du Suaire autour des mèches de cheveux situées au centre des épaules et à son installation et à sa fixation.

L'intervenant suivant, le Professeur Nello Balossino (CIS), animé de dons spectaculaires pour la communication, a présenté les possibilités informatiques du traitement des images. Son étude comparative demande un travail suivi.

John Jackson a présenté une exposition initiale rétrospective sur les études directes faites sur le Suaire concrétisant

ce qui apparaît comme la ligne de recherche sur celui-ci à partir des trouvailles antérieures.

L'exposé de son collaborateur, Keith Propp, du Centre du Linceul de Turin (Colorado), a apporté sa propre méthode pour identifier le sang sur le visage du Linceul pour pouvoir le comparer à celui du Suaire.

La dernière intervention du jour fut une nouvelle prestation de Mark Guscini, comparant les deux récits historiques du Suaire et du Linceul. Il termina en confirmant que l'unique point par lequel on pourrait faire coïncider les deux récits se trouve au V^e siècle à Jérusalem.

Il profita de son nouveau tour de parole pour résumer quelques points de l'intervention du Chanoine Enrique Lopez.

Monseigneur Don Carlos Osoro, nous honora par la célébration de la Sainte Messe spéciale du Saint Suaire, dont la liturgie retrouvée n'avait pas été célébrée depuis quatre cents ans. L'archevêque donna la bénédiction solennelle avec le Saint Suaire.

Le dernier jour du Congrès commença avec les ultimes découvertes archéologiques des Lieux Saints par le Docteur Florentino Diez, archéologue, qui se plut à dire que tout concourait de façon certaine à l'identification du lieu de la crucifixion et du sépulcre. Il partage l'idée qu'actuellement on essaie de dépouiller le sépulcre de tous les ajouts architectoniques postérieurs pour arriver à la roche nue. →

→ Le Père Manuel Carreira Vérez donna une conférence sur « Matière et Résurrection » qu'il termina en ébauchant les idées selon lesquelles dans la Résurrection on ne sait pas vraiment le moment du passage du matériel au spirituel.

Jacinto Nuñez parla des Évangiles et du sépulcre vide, en comparant les textes dont les conclusions permettent d'obtenir des points de repère nouveaux qui aident à mieux comprendre cette part de l'histoire.

En clôture, Jorge Manuel Rodriguez Almenar, fit un magnifique résumé de ce qui s'était passé, en présence, oh surprise ! de la quasi-totalité, presque 100 % des congressistes ! (excepté le très petit nombre de ceux qui avaient dû s'absenter pour des problèmes d'horaires de vols). ●



IN MEMORIAM

« C'est avec une profonde tristesse que nous avons appris le rappel à Dieu de Don Luigi Fossati, SDB (Salésiens de Don Bosco) le lundi de Pâques à Turin.

Le Père Fossati était un savant sindonologue, historien rigoureux, il démontra le parti pris tendancieux, et donc la fausseté des conclusions, d'Ulysse Chevalier et Fernand de Mely au début des années 1900. Dès lors la science avait son mot à dire. »

Requiescat in pace.

RÉACTION À KTO

**« Seigneur, protégez-moi de mes amis,
mes ennemis je m'en charge! »**

LE DIMANCHE 11 MARS la chaîne de télévision catholique KTO a offert trois-quart d'heure d'antenne¹ à Paul-Eric Blanrue pour la promotion de son livre destiné à démontrer que le Linceul de Turin est une peinture moyenâgeuse.

L'auteur est bien connu de nos lecteurs depuis sa participation, en juin 2005, à un travail diffamatoire réalisé par le journal *Science et Vie* sur le thème : *La science aveuglée par la passion*.

La thèse de P. E. Blanrue est simple : le Linceul est une peinture, puisque le chanoine Chevalier l'a dit et que Mac Crone a trouvé un fragment microscopique de carmin, mais l'exécution est encore plus simple : quelques coups de tampon encreur sur un tissu posé sur un bas relief et tous ces savants qui sèchent sur le problème depuis un siècle sont ridiculisés.

Le travail dont nous publions un résumé, de Monsieur Emmanuel Poulle, membre de l'Institut, ancien Directeur de l'Ecole des Chartes, renvoie le chanoine aux oubliettes et ses adeptes à une étude compétente des archives ; quant à Mac Crone, il faudrait à M. Blanrue plus que de vagues notions scientifiques, pour connaître toutes les erreurs de celui-ci, dénoncées depuis longtemps par ses pairs. Ce billet n'a pas pour objet une analyse critique, point par point, de toutes les erreurs du livre accompagnées d'insinuations et de sous-entendus perfides, mais seulement de mettre en garde de crédules lecteurs et d'exprimer notre très grande déception de voir cette chaîne, que beaucoup d'entre nous ont soutenue, offrir une telle tribune à un ennemi bien connu de la Religion. La bonne foi des journalistes a évidemment été surprise.

Espérons que cette erreur servira de leçon. Les sources d'informations impartiales ne manquent pas. ●

Pierre Mérat
Président du CIELT

1. Nous avons demandé, à plusieurs reprises, l'enregistrement de cette émission, sans aucun succès. Nous l'espérons toujours.

Le Président de KTO, M. Ch. de Pennart, nous a exprimé ses regrets en soulignant qu'il a immédiatement supprimé la diffusion de cette émission dès qu'il a réalisé l'erreur commise. Nous prenons acte de sa bonne foi et rappelons qu'il y a au CIELT des scientifiques d'une qualité reconnue toujours prêts à donner toutes les informations nécessaires.

Linceul de Turin

Pierre de Riedmatten

Vice-Président de l'Association
Montre-Nous Ton Visage

Suite à l'interview sur KTO/TV (le 11 mars 2007) de Paul-Eric Blanrue, pourfendeur viscéral du Saint Suaire de Turin depuis des années, j'ai écrit l'article ci-joint, paru le 28 avril dans « L'Homme Nouveau ». Merci de le faire connaître autour de vous.

1. début mars 2007,
sur la chaîne KTO.

2. éditions Pygmalion
- août 2006.

Une fois encore, il convient de rappeler certaines vérités incontournables concernant le Linceul de Turin, suite à l'intervention télévisée récente¹ (mais sans aucun contradicteur) de P.- E. Blanrue, sur son livre au titre évocateur, « Le Secret du Suaire – Autopsie d'une escroquerie² ». Nous ne pouvons, ici, réfuter, point par point, les trop nombreuses contrevérités émises par ce président du « Cercle zététique », qui s'acharne, depuis longtemps, à traquer « l'imposture du Linceul ». Examinons seulement quatre points de sa « démonstration » :

1- Le mémoire de l'évêque Pierre d'Arcis affirme que le faussaire a été identifié. Or, pour les historiens sérieux, il n'y a aucune trace concrète de l'enquête supposée faite par le lointain prédécesseur de cet évêque, en 1357 (lors de la première ostension du Linceul en France) ; et ce fameux mémoire, écrit plus de trente ans après les faits (1389), et qui ne donne aucun nom de l'éventuel faussaire, n'est ni daté ni signé ;

2- l'image du Linceul peut avoir, très naturellement, les caractéristiques d'un négatif, car le principe du négatif était déjà connu au paléolithique (cf. les mains blanches sur fond

noir dans les grottes préhistoriques). Or, l'Image, qui n'a rien à voir avec un dessin au pochoir, ne peut venir que du propre corps de l'Homme du Linceul (émanation d'un rayonnement ou de vapeurs chimiques), pour pouvoir expliquer la tridimensionnalité, caractéristique qu'aucune autre image au monde ne possède ;

3- le micro-analyste Mac Crone a montré que le Linceul est une peinture à base de collagène animal et ne comporte aucune trace de sang. Or, cette théorie a été récusée dès 1978 par tous les scientifiques du STURP³, pour lesquels l'Image résulte d'une oxydation acide déshydratante ; une peinture au collagène disparaît d'ailleurs à une température inférieure à 200 °C, alors que, pendant l'incendie de Chambéry, le coffre contenant le Linceul a brûlé, l'argent ayant fondu ; quant à la présence de sang humain, elle a été définitivement confirmée en 1981 ;

4- la gravure du codex Pray ne montre qu'un tombeau vide avec son couvercle et quatre ronds en forme de L symbolisant des pierres précieuses. Or, personne ne peut nier que ; sur cette fameuse gravure, réalisée avant 1195, l'ange montre bien « les linges affaissés » (cf. Jn 20, 5), sur lesquels on voit nettement les chevrons du tissu, et surtout ces fameux quatre trous en forme de 'L' qui sont également présents sur le Linceul ; c'est la preuve formelle que le Linceul actuellement conservé à Turin est bien l'objet qui était vénéré à Constantinople bien avant la date la plus ancienne (1260) donnée par le test au C 14.

Pour davantage d'explications, nous proposons aux lecteurs d'aller voir l'exposition permanente que notre association a installée à Lourdes.

Rappelons qu'à ce jour, personne n'a jamais pu reproduire cette image mystérieuse, qui reste « provocation à l'intelligence » (JP II). Et que personne ne sait dire comment cet Homme a pu quitter son Linceul moins de quarante heures après y avoir été déposé, et sans arracher aucun caillot de sang. C'est incontournable. ●

3. Shroud of Turin
Research Project.

Études sur les brûlures et les halos présents sur le Suaire



ANALYSE RÉALISÉ PAR

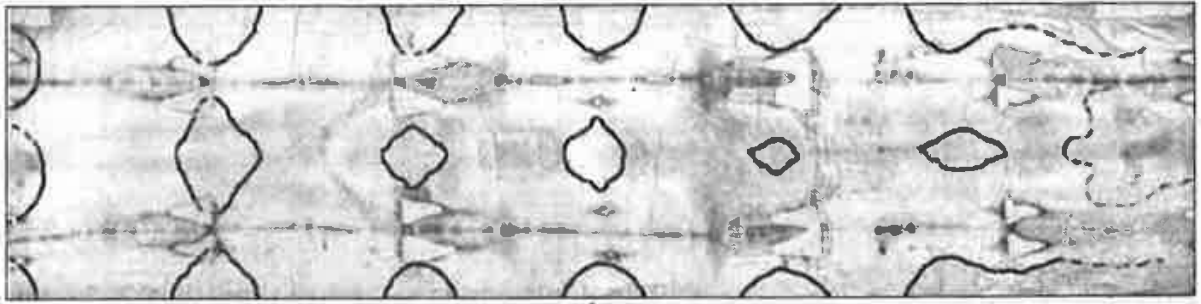
Aldo Guerreschi

Michele Salcito

Dans cet article nous présentons les conclusions de l'étude concernant toutes les brûlures et tous les halos présents sur le Suaire, avec le but de localiser chaque événement visible subi par le Linge Sacré au cours des siècles.

Une partie de l'étude avait été présentée au Congrès de Paris de 2002 mais ultérieurement approfondie et exposée au Congrès de Dallas 2005.

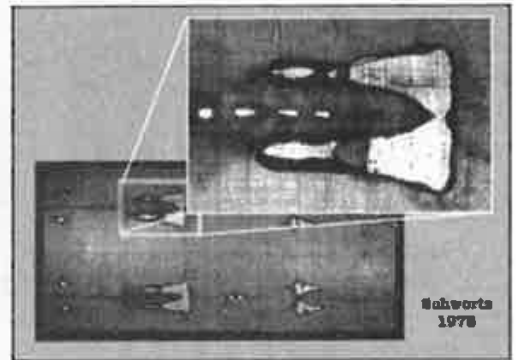
Principalement elle montre comment les grands halos d'eau présents sur les bords et dans la partie centrale du drap sindonique n'ont aucune corrélation avec les brûlures et les trous relatifs provoqués par l'incendie de Chambéry de 1532, mais qu'ils sont la conséquence de deux épisodes bien distincts.



Analyse des brûlures de Chambéry

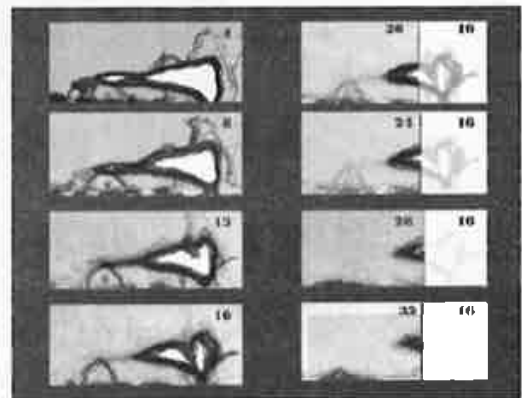
La méthodologie utilisée a initialement été celle de délimiter avec précision les bords de chaque trou et de chaque brûlure qui se sont produits pendant l'incendie de Chambéry, qui a aussi été l'événement le plus considérable que le Suaire présente.

À travers les photographies de Giuseppe Enrie et surtout celles en transparence de Barrie Schwartz de 1978, où les trous étaient bien visibles même s'ils étaient recouverts par les rapiécages de tissu cousus en 1534, on a procédé à une comparaison et à une reconstitution en permettant de définir formes et grandeurs.



Cette recherche serait naturellement aujourd'hui plus facile à réaliser depuis que le Suaire a été restauré, puisque les rapiècements ont été enlevés et les trous sous-jacents ont été mis en évidence.

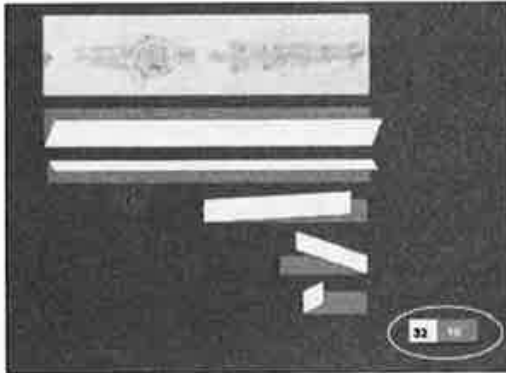
Cependant, l'étude exécutée sur les photographies de 1978 peut être considérée comme très fidèle et d'une grande précision, parce que les bordures des brûlures n'ont pas encore été aspirées et donc modifiées.



Il a été ainsi possible avec toute une série de superpositions, de reconstituer le cratère de carbonisation, que nous vous présentons avec le →

LES BRÛLURES DU SUAIRE

→ recouvrement de 4 couches à la fois, et où on dénote la régression parfaite de la brûlure...

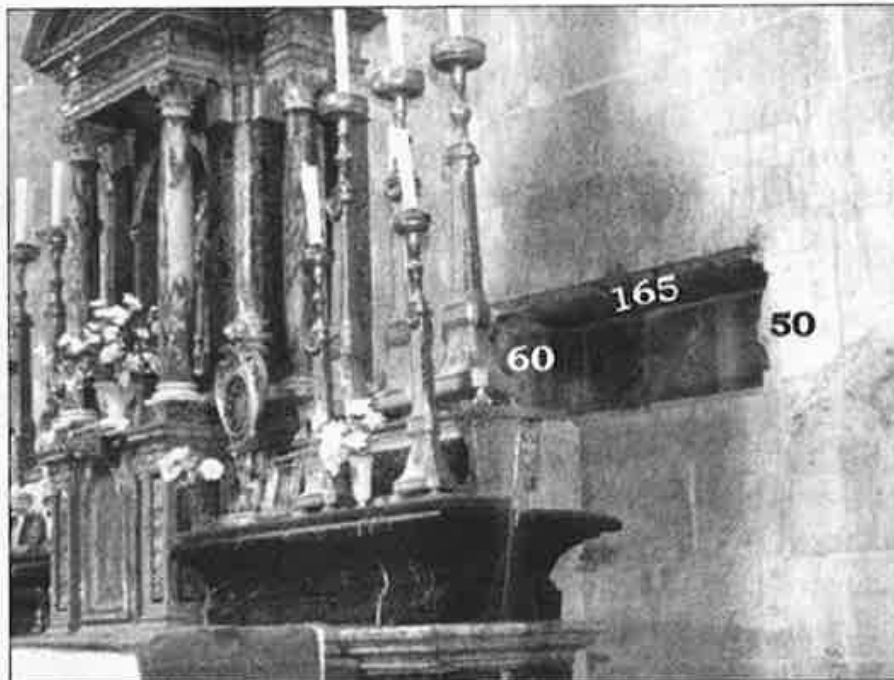


... et, par conséquent, de retrouver le pliage exact correspondant.

N'ont pas été relevées d'éléments ou traces qui permettraient d'imaginer d'autres modalités ou un pliage différent.

Le résultat obtenu a été de permettre de déterminer le pliage dans une superposition de 16 couches de 28x75 cm, repliée en partie sur elle même pour en former 32, avec une adaptation évidente du tissu au reliquaire qui devait avoir des dimensions plus

Abside de la Sainte Chapelle, à Paris.



grandes que celles que l'on imagine aujourd'hui, mais aussi plus proportionnées à la niche, 165x60x50 cm, creusée dans le mur central de l'abside de la Sainte Chapelle, au dessus de l'autel appuyé contre le même mur.

En préalable à ces résultats, nous avons vérifié la dynamique possible de l'incendie avec la supervision du pompier Mario Trematore.

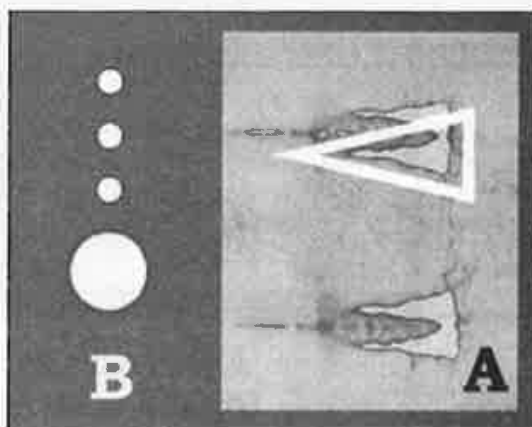
À propos de cet incendie en effet on ne possède que des informations très vagues, mais il est certain que les incendies suivent des développements bien spécifiés et déterminés. Il est donc permis de penser que celui-ci a pris naissance en bas, peut-être vraisemblablement depuis l'autel et de la structure en bois du chœur qui était mise à l'abri du mur sous la niche même.

Il en va de même à propos du reliquaire que Marguerite d'Autriche, femme de Filiberto II devenue régente des Pays Bas, a spécialement commandé en 1509 à l'orfèvre flamand du nom de Lievin Van Lathem pour une dépense de plus de 12 000 florins, chiffre énorme pour l'époque, malheureusement on ne connaît aucun détail, malgré notre recherche à ce propos.

On ne sait pas, par exemple, s'il a été confectionné en argent massif décoré, ou en bois couvert d'argent et or, ou autre; de même on ne connaît pas son format qui de toute façon ne devait pas être inférieur à 80x30 cm d'une épaisseur dont on peut supposer qu'elle n'était pas inférieure à 15 cm, compte tenu de l'épaisseur du drap repliée, de pas plus de 3 ou 4 cm, soit pour les observations et les angulations que nous verrons successivement.

En tout cas, de toute façon, il nous est parvenu avec des modalités bien particulières et précises;

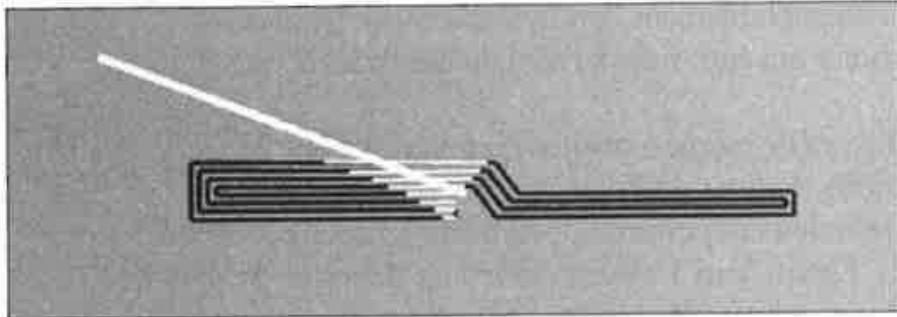
Le type des brûlures est de forme fondamentalement triangulaire (A), et de dimensions incompatibles avec l'action de quelques gouttes d'argent en fusion (B), comme cela a toujours été déclaré, soit parce qu'en ce cas se seraient produites des traces arrondies, soit parce qu'elles se seraient arrêtées par refroidissement aux première, deuxième ou troisième couches, comme cela a déjà été affirmé par quelques chercheurs.



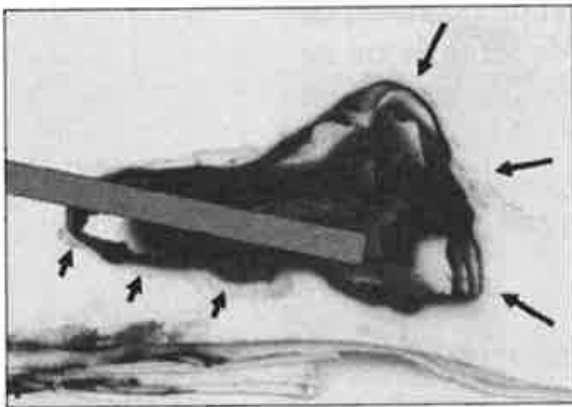
L'explication a été trouvée, par voie expérimentale et avec des simulations d'incendie, dans le fait que le couvercle du reliquaire surchauffé, peut-être par affaissement de quelque soudure ou sous la pression d'un corps extérieur embrasé, se modifia et se joignit au contact du tissu de manière oblique et c'est seulement →

LES BRÛLURES DU SUAIRE

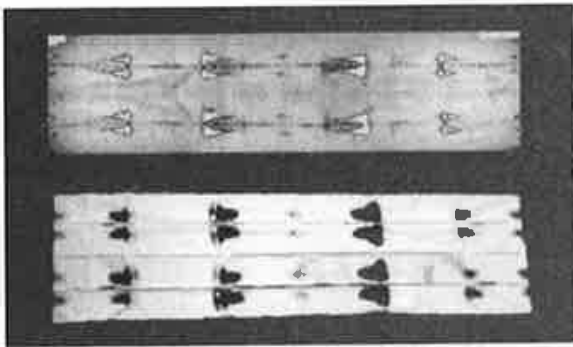
→ l'adhérence permanente qui a détruit thermiquement les fibres de lin dans ses composants originaux en les carbonisant progressivement dans les différents niveaux



Il a pu être observé comment aussi, par le poids même de l'objet, la pyrolyse s'est épuisée dans la partie directement au contact, en continuant par contre dans la partie terminale libre par l'apport de nouvel oxygène, en provoquant l'élargissement et ensuite la forme triangulaire des brûlures.



Une de ces simulations effectuée sur un tissu à la grandeur 50 % de l'original sin-donique a été présentée à Paris et a montré une comparaison parfaite avec le Suaire même.

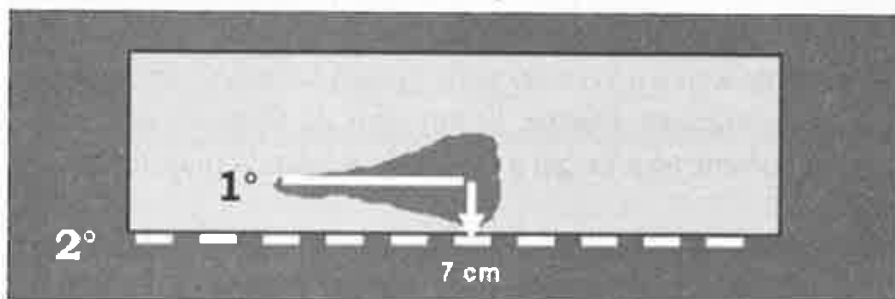


Nous voudrions ajouter sur ce point notre impression personnelle.

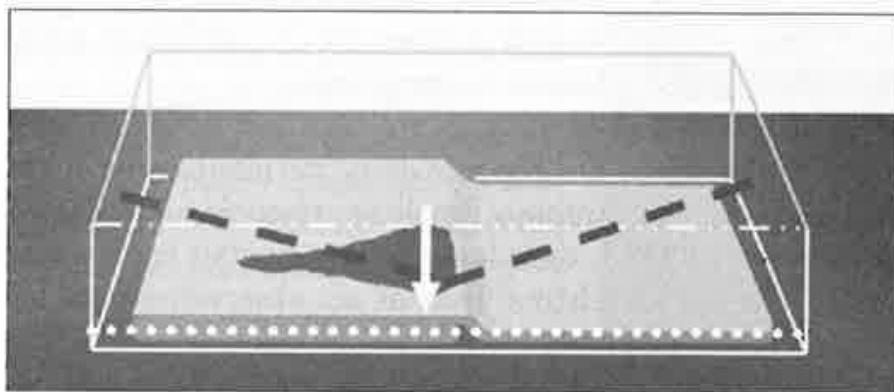
Après son refroidissement, nous avons examiné et ouvert le tissu après cette expérimentation. Tout de suite en constatant les carbonisations, la fragilité et les dommages causés, et en imaginant de telles conditions transposées au Suaire, nous nous sommes rendus compte quel danger réel il a couru et à quelles conditions de contamination il a été soumis dans l'incendie de Chambéry à l'intérieur de ce reliquaire.

En continuant notre étude, nous devons ajouter encore que les points de contact thermique ont été double, un premier dont on

a exposé à peine la mécanique (ligne continue) et qui a provoqué les brûlures triangulaires, mais aussi un second, moins ravageur, à environ 7 cm de distance (ligne esquissée) et c'est-à-dire directement en contact avec la partie frontale du reliquaire qui a provoqué les traces carbonisées bien connues et visibles.

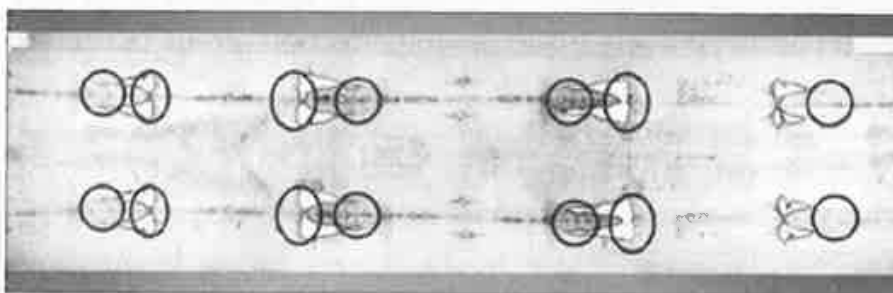


En reconstruisant virtuellement le reliquaire autour du drap replié comme décrit, nous remarquons comment l'impact se produit dans la partie centrale, peut-être vraisemblablement par l'affaissement ou le défoncement du couvercle dans la partie la plus faible (trait sombre).



À travers l'ouverture provoquée, une faible quantité d'eau est indubitablement entrée, (flèche claire), jetée pour éteindre l'incendie et baisser la température du reliquaire.

La pénétration de cette petite dose d'eau a été la cause de la formation des petits halos le long de la trace carbonisée visible.



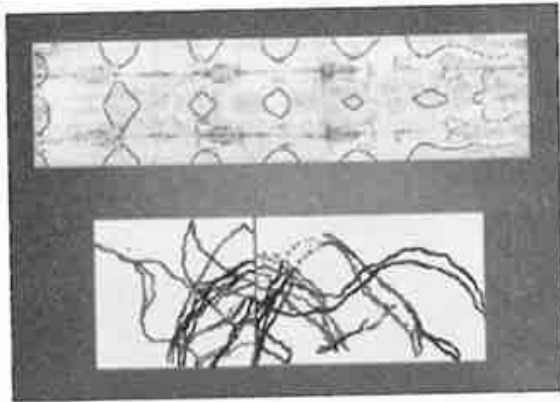
LES BRÛLURES DU SUAIRE

→ **Comparaison entre grands et petits halos**

Parvenu à ce premier résultat, débute la seconde partie de notre recherche.

En effet, une fois établie la parfaite disposition du tissu lors de l'incendie de Chambéry dans les détails jusque ici illustrés, on a procédé à la vérification de la position des grands halos qui, s'ils s'étaient produits à l'occasion de l'incendie même comme cela est communément affirmé, ils auraient dû se superposer exactement comme tout ce qui a été analysé jusqu'à maintenant

Nous avons eu la surprise de remarquer que ces grands halos ne présentaient aucune correspondance avec la manière dont le Linge était plié, ni avec la série des petits halos.



C'est dire qu'il s'agissait de deux événements bien distincts aussi bien pour l'endroit, la place et l'époque; au point que nous nous sommes demandés pourquoi jusqu'à maintenant on considérait qu'ils fussent contemporains.

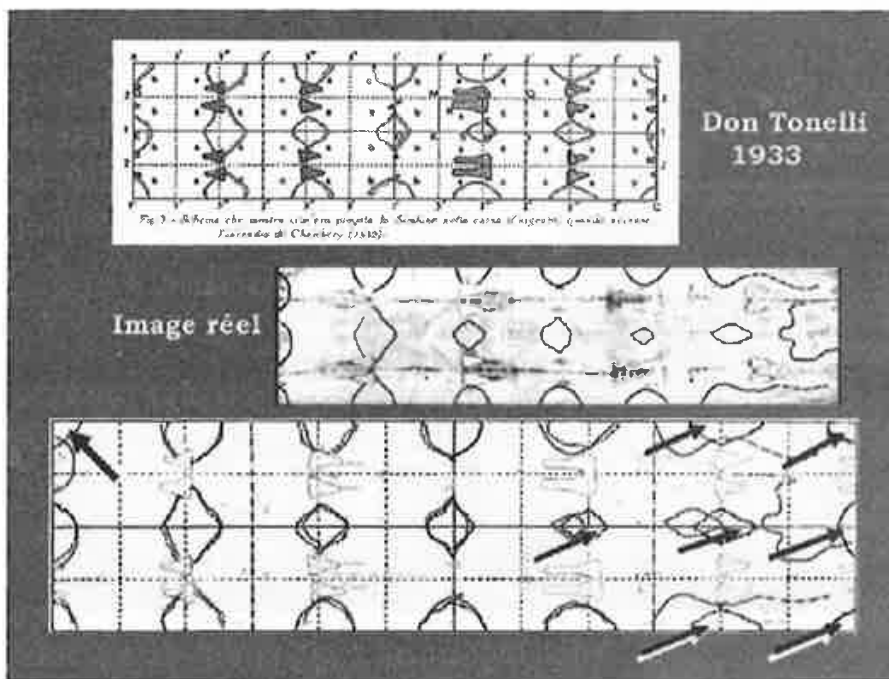
Nous avons trouvé une réponse dans une intéressante étude accomplie par don Antonio Tonelli et présentée sur le *Rivista dei giovani* en 1933, dans laquelle il présentait le pliage de Chambéry par un schéma, fruit de ses observations sur les photographies de Enrie.

Naturellement les instruments technologiques d'aujourd'hui nous permettent d'examiner avec une grande perfection ces détails.

Nous avons souligné premièrement les parties intéressées par Tonelli et deuxièmement l'image réelle.

Ensuite nous les avons comparées et superposées, et à ce moment on peut remarquer les imperfections et inexactitudes. (flèches sombres)

Quelques halos sont reportés en positions impropres ou imaginées de manière intuitive, à un point tel que sont totalement changées la crédibilité et ensuite les conclusions.



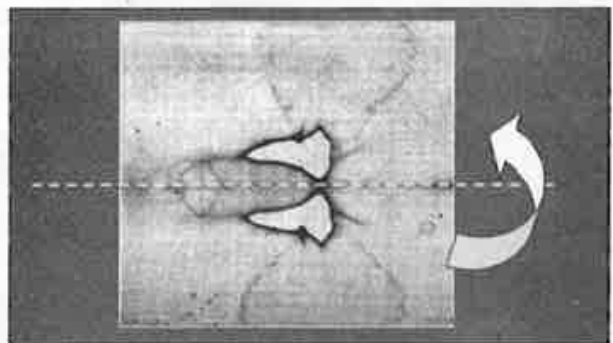
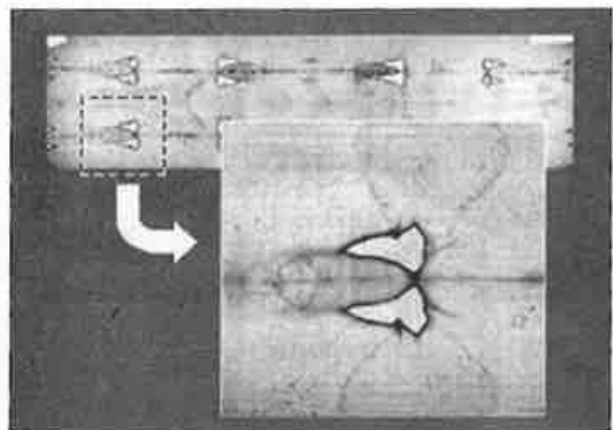
À ce point il faut confirmer avec clarté l'existence de deux types de halos :

- les petits que nous appellerons de Chambéry, qui sont positionnés le long des voies carbonisées essentiellement et que nous caractériserons en clair
- les grands, que nous appellerons ante-Chambéry, placés le long des bords et dans la partie centrale de la toile et qui auront une coloration plus sombre.

En confirmation de la diversité entre ces deux séries de halos, nous vous soumettons quelques observations sur leur inégalité.

Comme exemple nous nous limitons seulement à analyser la zone du tissu indiquée, mais il va de soi que les mêmes contrôles peuvent être vérifiés en n'importe quelle autre partie de la Toile.

Nous prenons la partie sous-jacente de la trace carbonisée, nous la retournons sur la partie supérieure et nous essayons de la superposer.

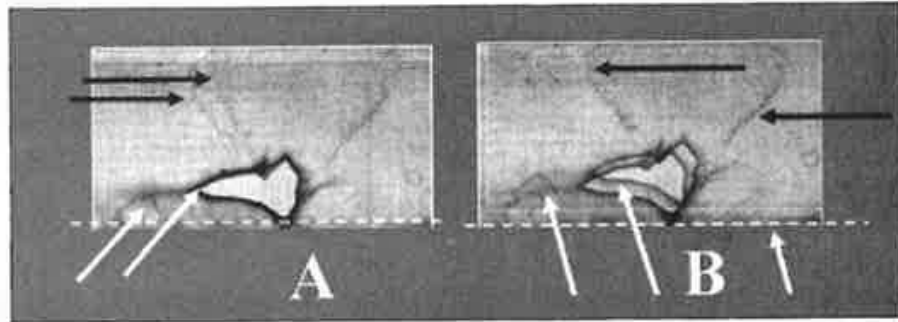


→

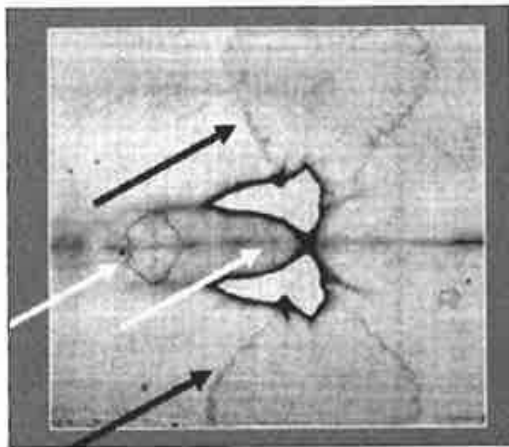
Analyse

LES BRÛLURES DU SUAIRE

→ Vous remarquerez, **A**, comme les trous et les petits halos (flèches blanches) retournés le long de l'axe de la voie carbonisée, coïncident parfaitement, mais on ne peut pas dire, par contre, la même chose pour les deux grands halos (flèches noires).



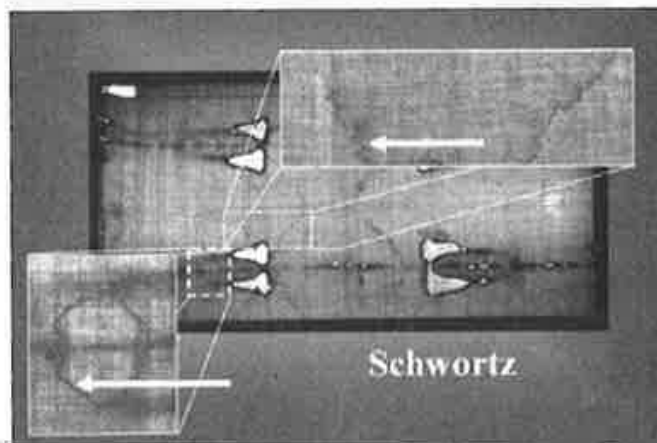
Si par contre, **B**, vont se superposer parfaitement aux grands halos, ils ne viseront plus ni la voie carbonisée, les trous ni les petits halos.



Une autre caractéristique qui marque les deux types différents de halos est celle-ci:

- ceux de Chambéry présentent des bords marqués et linéaires, dus peut-être au transport de produits de pyrolyse. (flèches blanches)
- par contre les grands halos présentent des bords moins intenses mais découpés. (flèches noires)

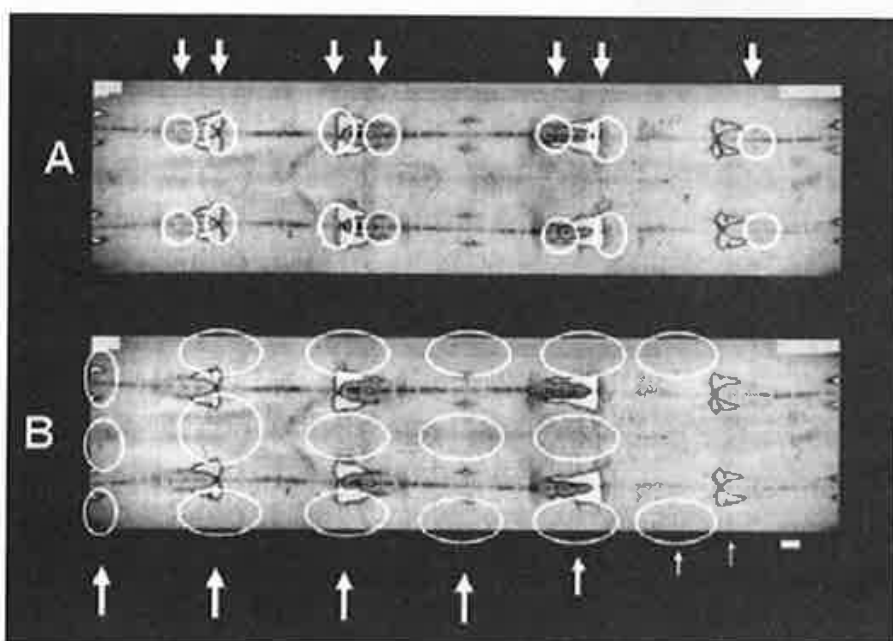
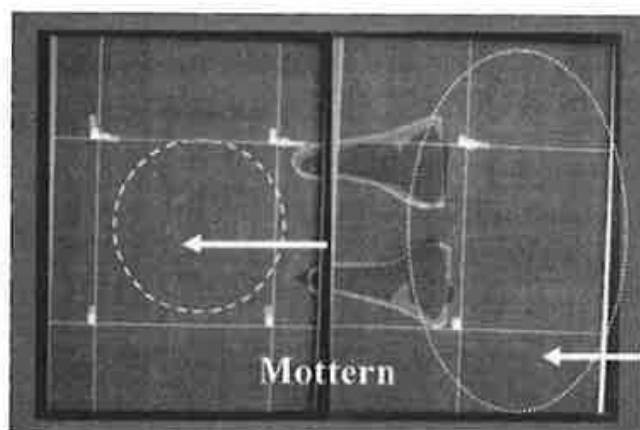
L'analyse faite en 1978 par Heller faisait état d'une concentration élevée d'oxyde de fer en correspondance des bords de ces halos.



On peut dire la même chose, lorsque nous observons les mêmes particularités sur les photographies de Barrie Schwartz en transparence

Et aussi sur les radiographies de Mottern.

Et si nous examinons dans leur complexité les deux séries de halos, nous pouvons remarquer comme l'épaisseur et la densité des bords pour ceux de Chambéry (A) sont constants de gauche à droite mais on ne peut pas en dire autant pour ceux de ante-Chambéry (B), qui commencent avec une intensité qui va diminuer au-delà de la moitié pour ensuite disparaître vers la partie droite.



Ceci est une autre confirmation que la formation de ces halos s'est produite à des époques différentes.

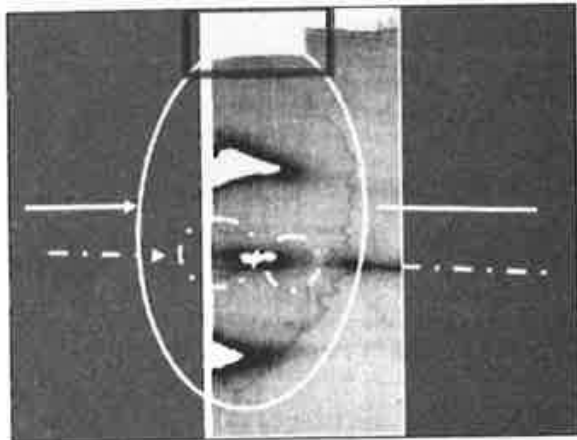
Arrivés à ce point, nous nous sommes demandés : dans quel ordre se sont produits ces halos ?

Nous observons le détail de cet angle du Suaire qui résulte être un de ceux dans lequel les deux séries se superposent, (trait continu pour ante-Chambéry et trait esquissé pour Chambéry)

Ici on doit observer comment le grand halo est allé se terminer dans la zone du tissu prélevé pour l'examen du C14, →

LES BRÛLURES DU SUAIRE

→ avec des conséquences concevables, mais sur lesquelles nous ne nous arrêterons pas ici, parce que cela sort de notre champ d'enquête.

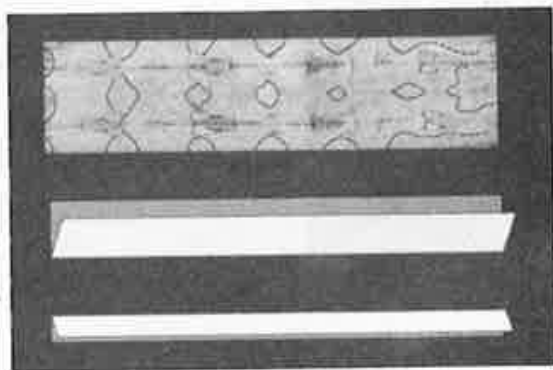


Il est facile de remarquer que les deux halos ont un axe central de pliage différent parmi eux, donc avec deux origines nettement différentes.

En outre, en supposant que se soient formés d'abord les petits halos et successivement les grands, ces derniers auraient dû altérer ou alléger ou englober les petits.

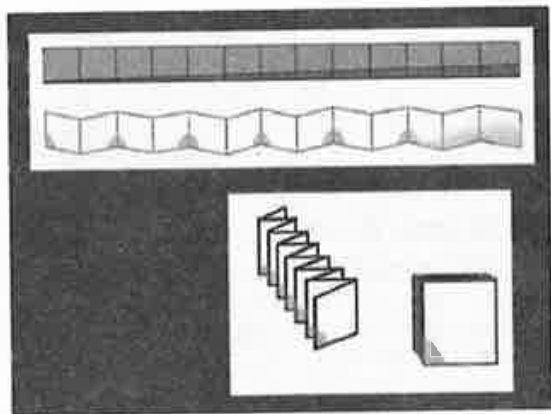
Si au contraire nous considérons la possibilité que, premièrement, se soient formés les grands, avec un séchage du tissu peut-être pendant des siècles, et successivement en 1532 les autres halos, on obtient une réponse crédible sur les temps de formation des deux catégories de halos.

Analyse des grands halos



Il restait encore à ce point à montrer la formation des grands halos qui allait donc être recherchée dans un autre moment historique précédent 1532 et qui devait aussi donner une réponse aux anomalies et à quelques-unes des positions anormales.

À travers la série épaisse habituelle de recouvrements, nous avons une solution appropriée avec deux pliages longitudinaux,...



.... mais après, avec un pliage suivant en accordéon, en 52 parties de 32x34 cm environ, très pratique à exécuter, avec le drap gardé dans une position insolite et inhabituelle.

Les preuves de simulation nous confirmaient la possibilité qui, si un drap était placé presque verticalement et s'il était mouillé dans un angle, il donnait la séquence de halos que nous cherchions.

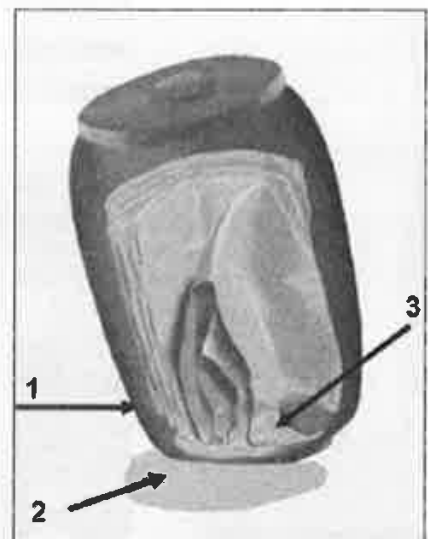
Cela cependant nous imposait d'autres études et d'autres recherches qui se terminaient dans l'hypothèse de la toile secrète ou conservée à l'intérieur d'une jarre, ouvrant l'hypothèse d'un événement arrivé en des circonstances plus lointaines.

Dans un site internet israélien, nous avons trouvé la liste des poteries retrouvées dans le site archéologique de Qumran, avec les mesures et les photographies, et parmi celles-là il y avait un type de jarre qui par sa forme et ses dimensions se prêtait à notre hypothèse.

Les vérifications expérimentales nous ont permis de tester cette possibilité et de donner les réponses aux anomalies relevées, comme la diminution des intensités des bords dans la partie terminale (1) avec une absorption indirecte des dernières couches légèrement dégradée et la position anormale des deux halos sous l'angle du C14 (2) avec la retombée partielle de la première couche.

La cause de la formation de la substance liquide à l'intérieur pourrait être recherchée soit dans une condensation d'humidité, soit dans une absorption de substances extérieures à travers la jarre. (3)

Nous présentons quelques images extraites d'une vidéo faite pour la télévision par Pioneer Productions en avril 2004, dans laquelle est reprise notre simulation en direct. →



Analyse

LES BRÛLURES DU SUAIRE

→ On voit:

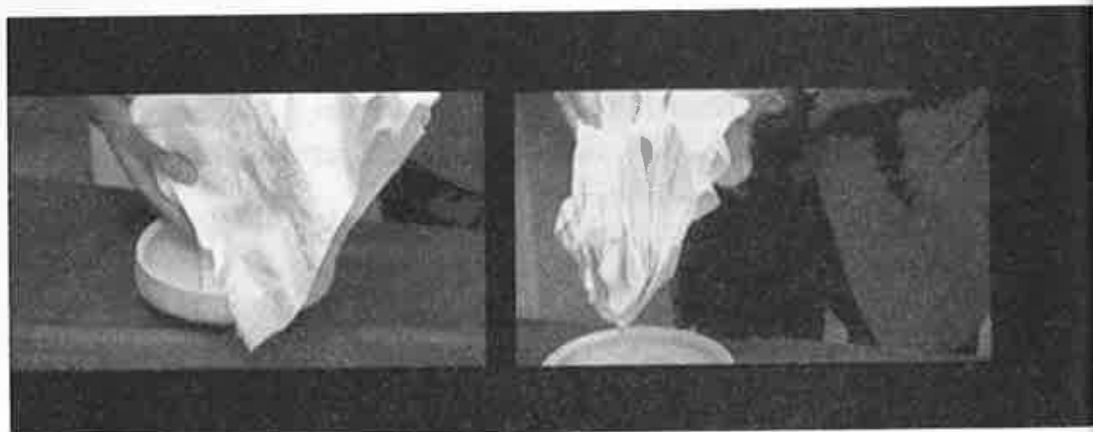
- le pliage en accordéon d'un drap à la grandeur sindonique...

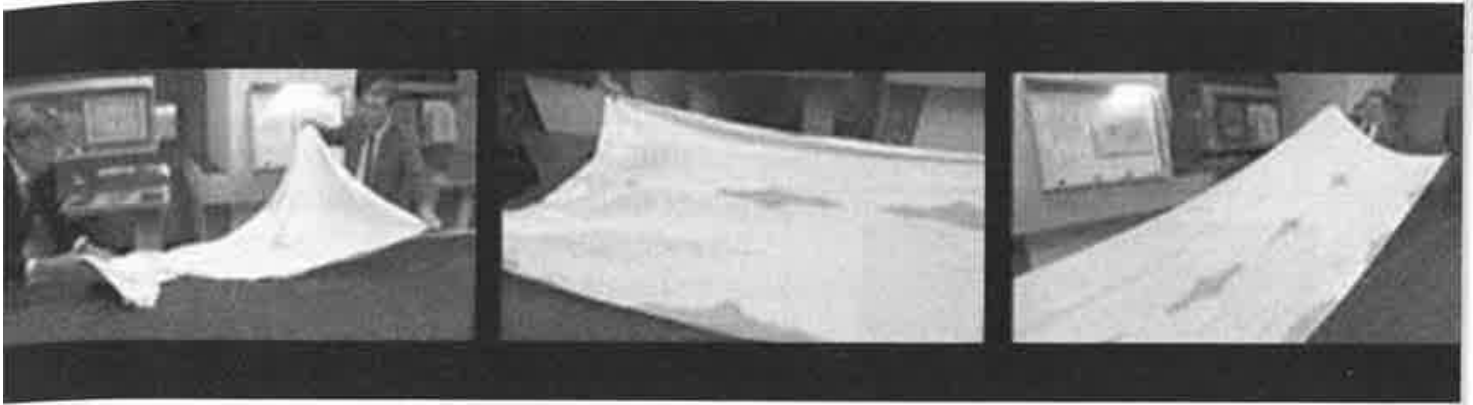


- l'introduction du linceul dans une jarre construite exprès selon les dimensions de celles retrouvée au Qumram...



- l'immersion dans l'eau d'un angle de la toile même selon la méthodologie ci-dessus décrite, suite à la présence d'humidité arrivée dans le fond du récipient.





Le résultat qu'on obtenait à son ouverture reportait les halos exactement dans les positions présentes sur le Suaire, avec des formes différentes, car les variations possibles pour obtenir une forme exacte sont multiples et ils vont de l'absorption et de la douceur du tissu même, à l'inclinaison, à l'adhérence aux parois et à la concavité intérieure du fond du vrai récipient, de la composition de la substance qui l'a humidifié au temps de contact avec le même, etc.

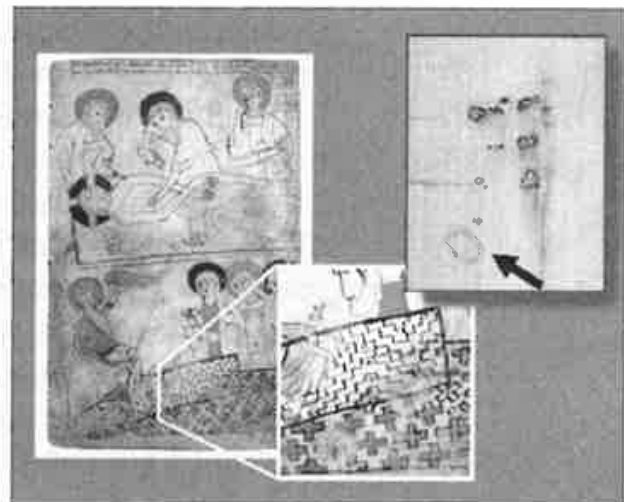
Le résultat, de toute façon, nous a semblé significatif et suffisamment éloquent.

Il faut enfin conclure que ce mode de pliage est très ancien et son système de conservation se comprendrait parfaitement avec la nécessité de la part des premiers chrétiens de tenir cachée cette relique précieuse.

Il est vrai que cette éventualité reste au niveau d'une hypothèse, mais nous croyons qu'elle doit être prise en considération, soit comme suggestion de recherches et vérifications historiques, soit d'examens chimiques sur les bords des différents halos pour en examiner la composition, la différence et l'interaction éventuelle avec l'examen du C14 dont un de ces halos, comme nous avons vu, en est impliqué particulièrement.

Les trous dits du « Codex Pray »

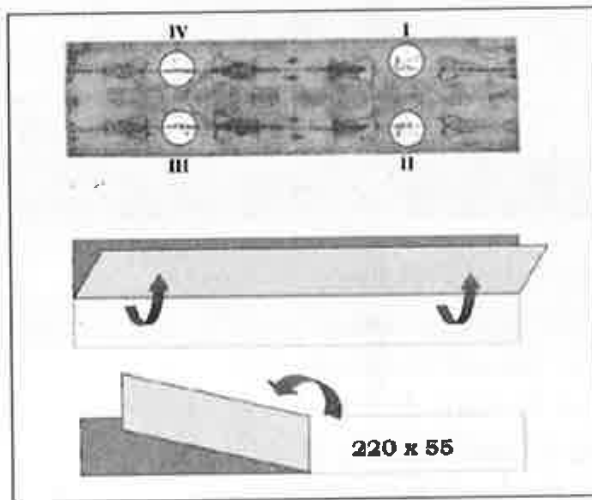
Au-delà de tout ce qu'on a examiné jusqu'ici, il existe encore sur le Suaire une série de trous en forme de « L »



LES BRÛLURES DU SUAIRE

→ communément nommés du « Codex Pray » et qui font référence à un vieux manuscrit du XII^e siècle qui se trouve à Budapest dans la bibliothèque royale.

La méthodologie jusqu'ici utilisée a permis de vérifier aussi le pliage de la toile sacrée au moment de cet événement, en confirmant ce qu'on connaissait déjà.



Dans cette circonstance le Suaire a été plié en quatre parties superposées parfaitement, avec un format final de 220x55 cm

L'origine de ces trous est encore incertaine, (a été suggérée l'hypothèse de brûlures par acide [Flury Lemberg] ou par

des grains d'encens [Legrand]), mais cette mesure et ce pliage font penser à l'usage de ce lin comme nappe d'autel byzantin.

En plus de ces brûlures, on constate aussi une série de quatre petits halos dégradants, (flèche sombre, A) avec les bords plus vagues, moins nets, caractéristique qui est totalement différente de celle des auréoles jusqu'ici examinées, mais qui marquent toutes les quatre couches et dans la position du pliage du *Codex Pray* et ceci les rend concomitants à l'événement Pray.

Des examens chimiques spécifiques pourraient ici donner des réponses exhaustives.

CONCLUSION

On peut enfin conclure que les accidents qui ont laissé des traces sur le Suaire au cours des siècles ont été au nombre de trois :

- 1 – l'incendie de Chambéry en 1532 qui a provoqué les grands trous et les deux lignes carbonisées avec les petits halos d'eau.
- 2 – Les brûlures reportées dans le Codex Pray daté d'avant 1190, année pendant laquelle le codex même a été enluminé par une série de 4 auréoles particulières.
- 3 – L'incident qui a provoqué les grands halos dont il a été traité dans cette étude, où l'hypothèse de la jarre, au delà de la plausibilité de la manière de pliage et de conservation, se référerait à une datation très ancienne. ●

BIBLIOGRAFIA

- AA. VV. - Sindone, cento anni di ricerca - Istituto Poligrafico e Zecca dello Stato, Libreria dello Stato, Roma 1998, pagg. 258-262..
- CAPPI Mario, L'incendio di Chambéry. Un monito per la Scienza. Il Telo, settembre/dicembre 1998, pagg. 11-13.
- DUBARLE André-Marie - Storia antica della Sindone di Torino - Ed. Giovinezza, Roma 1989. Pagg. 132.-133.
- FABRE Adolphe, Trésors de la Sainte Chapelle des Ducs de Savoie, N. Scheuring Libraire Editeur, Lyon, 1875, pag. 55.
- FOSSATI Luigi - La Sacra Sindone - Storia documentata di una secolare venerazione - Editrice Elledici - Leumann (TO) 2000
- GHIRIBERTI Giuseppe e CASALE Umberto - Dossier sulla Sindone - Queriniana, Brescia 1998, pagg. 40-41
- GUERRESCHI Aldo - La Sindone e la fotografia - Edizioni San Paolo, Cinisello Balsamo (Milano) 2000. Pagg. 10-11.
- LEGRAND Antoine -Le Linceul de Turin - Collection Pelerinage 1940 , page 41-51
- MORETTO Gino, Sindone. La storia: 1416-200, Elledici, Leumann (Torino), 2000.
- MORONI Mario, Sindon - Nuova Serie. Quaderno n. 14, dicembre 2000, pagg. 73-123
- SALCITO Michele, "Segreti e misteri fra le mura della Sainte-Chapelle di Chambéry" - Collegamento pro Sindone, Luglio/Agosto 2000, pagg. 10-24.
- STEVENSON KENNETH E., HABERMAS FARY R., Verdetto sulla Sindone, Queriniana, Brescia 1982, pag. 26
- TESSIORE Giorgio - La Santa Sindone da Gerusalemme a Torino in lotta col fuoco - Arti Grafiche San Rocco, Grugliasco (TO) 1997, pag. 9 e XIV delle figure.
- TONELLI Antonio, Rivista dei Giovani, 15 agosto 1933, pagg. 472-480
- ZACCONE Gian Maria (a cura di) - Le due facce della Sindone. Pellegrini e scienziati alla ricerca di un volto - ODPF Torino 2001, pagg. 140-142 e pagg. 134-135.
- Testo conferenza del prof. Heller, Politecnico di Torino 3.11.1981

SITI INTERNET:

<http://www.ibiblio.org/expo/deadsea.scrolls.exhibit/Community/pottery.html>

<http://www.shroud.com/pdfs/aldo3.pdf>

<http://www.shroud.com/pdfs/aldo4.pdf>

...J'ai lu attentivement le travail de Monsieur Jaume et je voudrais vous poser deux questions sur des points que je n'ai pas compris :

1. Page 13, fin du 1^{er} paragraphe : « ce fouet se rapproche vraiment du flagrum expliquant les lésions observées et il prouve que le flagrum n'était pas connu au XII^e, XIII^e et XIV^e siècle ». Vous conviendrez, comme moi que cette phrase est incompréhensible et mérite d'être éclairée.

2. La suite du travail de monsieur Jaume, remarquablement illustré, montre que sur trois œuvres : psautier d'Ingeburge, vitrail d'Esslingen, peinture de Duccio, les auteurs ont copié le linceul. Oui mais, ce qu'ils auraient copié c'est la version négative de la photographie car sur le linceul c'est le bras droit de l'image qui surcroise le bras gauche. Les peintres auraient-ils compris que l'image du linceul était une empreinte et que ses cotés étaient inversés ? L'auteur ne précise pas cette option et devrait nous donner son propre avis. La première image restituée du corps de l'homme du linceul date de 1898 Secundo Pia.

M.L.P.

Réponse de M. JAUME

1^{re} question :

la morphologie du fouet représenté sur le vitrail d'Esslingen ne semble pas correspondre à celle du flagrum antique. En effet, la dynamique d'un fouet portant trois billes dispersées le long de ses lanières est différente de celle d'un flagrum dont les billes sont disposées à l'extrémité des lanières. Il serait trop long ici de rentrer dans les détails mais nous pourrions le faire.

De plus la représentation des lanières non tendues prouve aussi que l'artiste n'avait pas de notion de la cinétique de ces billes. Chez Duccio, il en est de même, les billes nettement visibles ne créent pas de tension des lanières, ce qui est tout à fait anormal.



Cela prouve bien que le flagrum n'était pas alors connu.

Modèle de flagrum découvert à Herculanium :



« Flagrum » de Duccio :

Remarquez la différence d'être des lanières.

2^e question :

J'exprime clairement mon opinion à la fin de mon article (p. 22).

Mon étude prouve que l'image du Linceul était connue comme un « négatif », c'est une empreinte. Les concepteurs du canon étudié dans l'article le savaient et en étaient très conscients, c'est pour cela qu'ils ont fait reproduire le Christ à la manière dont il a créé l'empreinte. Ils se sont appuyés sur l'empreinte pour représenter son « positif », comme s'ils avaient recréé l'image d'un mort à partir de son masque mortuaire.

Ce qui m'a permis d'émettre une hypothèse de formation par arrachement électronique que je développe dans un de mes ouvrages : *Le feu secret* (Éditions F.-X. de Guibert) ●

Amende honorable : Le Père Econome de l'abbaye Saint-Joseph de Clairval nous a fait très aimablement remarquer que la carte postale sur laquelle repose le travail du Dr. Jaume paru dans le numéro précédent est protégée par un droit d'auteur que nous avons négligé. Pardon pour cette erreur !

L'adresse de l'abbaye est :

**Abbaye Saint Joseph de Clairval, F. 21150 Flavigny sur Ozerain,
tel. : 03 80 96 22 21, www.clairval.com**

Les anciens numéros de cette revue sont encore disponibles. Leur contenu est toujours d'actualité. Complétez votre documentation sur le Linceul de Turin et soutenez l'action du CIELT. Prix promotionnel: 3 numéros de la RILT pour 15 euros franco.

Merci de commander au moyen du bulletin d'abonnement.

PRINCIPAUX ARTICLES DE CHAQUE NUMÉRO :

- N° 1** Les copies du Linceul • L'image de l'ombilic • Hoseph d'Arimathie, le saint Graal et l'icône d'Edesse
- N° 2** Des monnaies sur les yeux • Le Linceul, le Graal et la Champagne
- N° 3** La recherche d'écritures sur le Linceul • Pour en finir avec les thèses de MM. Ivanov et Kouznetsov sur le «rajeunissement» du carbone 14 du Linceul après l'incendie de 1532
- N° 4** Le suaire d'Oviédo
- N° 5** III^e symposium international (Nice 1997) • L'incendie de Turin d'avril 1997 • Le Suaire d'Oviédo n'est pas le soudarion johannique
- N° 6** Principes et règles de l'expertise: application au Linceul • La conservation du Linceul • Le Linceul de Turin et l'Évangile de saint Jean • Le Cardinal Ballestero remet en cause les expériences au carbone 14 de 1988
- N° 7** L'occultation du 21 avril 1902 à l'Académie de sciences • Le suaire de Cahors ou « Sainte coiffe »
- N° 8-9** Les origines du CIELT • Saint Jean et le Linceul • Quelques hypothèses sur les causes de la mort de Jésus en Croix
- N° 10** Les thèses de MM. Ivanov et Kouznetsov rebondissent • Du Linceul de Turin à la tunique d'Argenteuil
- N° 11** Congrès de Turin (juin 1998) • À propos de l'absence des pouces sur l'image du Crucifié du Linceul • L'image du Messie et le bienheureux Daniel de Galash à Edesse • L'umbella du pape Jean VII et le Suaire
- N° 12** Débat: les traces d'écriture sur le Linceul, mirage ou réalité? • Réflexions à propos des « fantômes d'écriture » • Réponse à Robert Badinter • Robert de Clari
- N° 13** De nouvelles preuves pour le Suaire de Jésus • Congrès à Rome sur les reliques du Christ (mai 1999) • Examen de l'envers du Linceul • L'incendie de 1532 et le carbone 14
- N° 14** Jésus a-t-il signé le Linceul de son nom? • Le voyage de Geoffroy de Charny à Smyrne
- N° 15-16** Les découvertes du xxe siècle (réunion publique Paris mai 1999) • Les dimensions du Linceul • Site internet • L'échantillon du Sindon de Constantinople conservé à Tolède? • Le témoignage des Clarisses de Chambéry en 1534 • Apostolat en Chine avec le Saint Suaire • À propos de la formation de l'image sur le Linceul • Les effets de la carboxylation sur la datation
- N° 17** Symposium de Turin (mars 2000) • Témoin pour l'an 2000: le Linceul de Turin (réunion publique Paris mai 1999) • La passage du Saint Suaire au château de Montfort • un témoignage antique sur le Linceul: le chrétien Zachée • Fides et Ratio • Jésus a-t-il signé le Linceul de son nom? (réponse) • Dossier: déchiffrera-t-on l'empreinte génétique de l'homme du Suaire? • L'analyse génétique des taches de sang du Linceul
- N° 18** Dossier: l'analyse physico-chimique • Les ostensions du Linceul dans l'histoire (réunion publique mai 1999)
- N° 19** Dossier médical: les causes de la mort • Découvertes photographiques sur le Linceul • L'ostension de Pie VII
- N° 20** Le Saint Sépulcre de Jérusalem • Le Grand Khan et le Linceul • Dossier médical suite et fin • Auguste Coutin sculpteur du Christ
- N° 21** Le trésor de Saint-Marc de Venise • L'échantillon de Tolède (suite) • Dossier: Nature des images corporelles
- N° 22** La taille du Linceul • La blessure du poignet: nouvelle analyse photographique • Datation du Linceul
- N° 23** Les larmes au coin de l'œil droit • Histoire du Linceul jusqu'à environ 1350 • À propos des reliques de la Passion à la Sainte-Chapelle
- N° 24** 4^e symposium scientifique du CIELT • Le Méreau de Cluny • Le mystère de l'image
- N° 25** Le Codex Pray • Linceul 2002, la nouvelle image
- N° 26** La restauration de 2002 • Dossier «Soudarion» • Symposium Paris 2002 • La Passion de Mel Gibson
- N° 27** Le Saint Suaire: l'actualité de ces trois dernières années • Réponse à *Science et Vie*
- N° 28** Nouvelles argumentations sur le C14

Revue Internationale du Linceul de Turin

BULLETIN D'ABONNEMENT

à adresser avec votre règlement à C.I.E.L.T. 50, avenue des Ternes 75017 Paris

B U L L E T I N D ' A B O N N E M E N T

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Je m'abonne pour un an à partir du prochain numéro – soit quatre numéros (28, 29, 30, 31) – soit la somme de : 30€

Abonnement de soutien : 45€

Je désire recevoir les anciens numéros suivants (7,50 € par numéro, 15€ les trois)

N°1 / N°2 / N°3 / N°4 / N°5 / N°6 / N°7 / N°8 / N°9 / N°10
 N°11 / N°12 / N°13 / N°14 / N°15 / N°16 / N°17 / N°18
 N°19 / N°20 / N°21 / N°22 / N°23 / N°24 / N°25 / N°26 / N°27

Je désire recevoir les Actes du symposium scientifique du CIELT de Nice 1997 (42 € franco)

Je verse un don de _____ € (reçu fiscal à partir de 10 €)

Conformément à la loi Informatique et Liberté, vous disposez d'un droit d'accès aux données personnelles vous concernant.

Le règlement se fait par chèque bancaire ou postal, à l'ordre du C.I.E.L.T.

Pour les abonnements émanant de non résidents en France, prière de régler par chèque bancaire en euros tiré sur une banque établie en France, ou par mandat postal international, ou par virement au compte suivant :

CIELT N°30004 01385 00007952977 02 BNP Agence Niel-Demours,

31, rue Pierre Demours F-75017 Paris

IBAN FR 76 3000 4013 8500 0079 5297 702

BIC BNP AFRPPPT



Revue Internationale du Linceul de Turin

Subscription form

à adresser avec votre règlement à C.I.E.L.T. 50, avenue des Ternes 75017 Paris

S U B S C R I P T I O N F O R M

Name: _____

Christian Name: _____

Adresse: _____

Post code: _____ City: _____

I enclose payment of the subscription fee starting from the next RILT issue,
28-29-30-31 i.e. a total of : 35 € (hors UE and Swiss)

Support: 45 €

I would like to receive issues (7,50 euros by issue, 15 euros postage included
for three issues)

N°1 / N°2 / N°3 / N°4 / N°5 / N°6 / N°7 / N°8 / N°9 / N°10
 N°11 / N°12 / N°13 / N°14 / N°15 / N°16 / N°17 / N°18
 N°19 / N°20 / N°21 / N°22 / N°23 / N°24 / N°25 / N°26 / N°27

I would like to receive the Actes du symposium du CIELT de Nice 1997
(42 € franco)

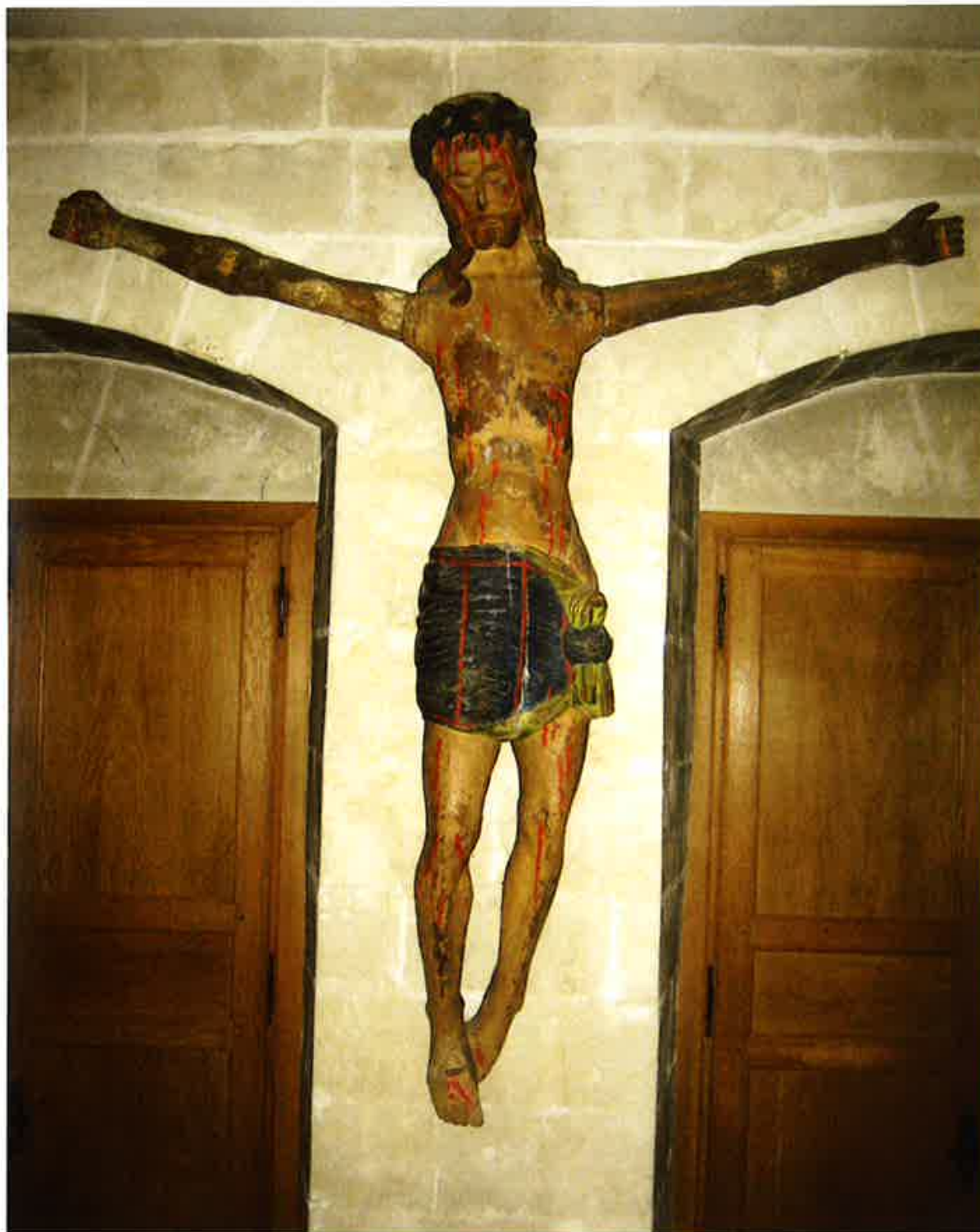
NB: payment by cheque made payable to the CIELT - For subscription from persons not
living in France, please pay by cheque in euros drawn from a bank established in France,
or by international postal order, or by making a transfer to the CIELT account number:

CIELT N°30004 01385 00007952977 02 BNP Agence Niel-Demours,
31, rue Pierre Demours F-75017 Paris
IBAN FR 76 3000 4013 8500 0079 5297 702
BIC BNP AFRPPTE



À propos de la plaie du côté

Dans un précédent numéro, le Pr. Pourrat a montré que l'on pouvait selon lui, attribuer au hasard le côté droit ou gauche du coup de lance. Ce Christ espagnol du début du xv^e siècle porte la plaie thoracique à gauche. ●



« Christ sur la Croix » de Van Dyck

